

# **RAPPORT FINAL SUR LES MOUVEMENTS SECONDAIRES DES FLUX MIGRATOIRES MIXTES ARRIVANT EN MAURITANIE**

**Travail réalisé par : Javier Nieves Bullejos, Associé Chargé de Protection. HCR Mauritanie**

**Supervisé par : Didier Laye, Représentant du Bureau du HCR Mauritanie**

**Octobre 2007**

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	2
II.	OBJECTIF	3
III.	SYNTHESE DES RESULTATS	4
IV.	METHODOLOGIE	10
V.	CONTRAINTES	11
VI.	CONSIDERATION PRELIMINAIRES AU REGARD DES RESULTATS DU PROFILAGE DES PERSONNES INTERVIEWEES	12
VII.	RESULTATS DES DIFFERENTS CHAMPS D'INVESTIGATION DU QUESTIONNAIRE	15
	a) Partie 2. Conditions de départ du premier pays d'asile/résidence	15
	b) Partie 2 Bis. Conditions de départ des pays d'asile/résidence successifs	21
	c) Partie 3. Choix et conditions de parcours	26
	d) Partie 4. Tentatives d'insertion lors de la période d'asile/résidence prolongée	33
	e) Partie 5. La Mauritanie : Pays de Destination temporaire/finale ?	37
VIII.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	42
IX.	GLOSSAIRE	44
X.	ANNEXES	46

## I. INTRODUCTION

1. Depuis le début des années 2000, on enregistre en Mauritanie les effets d'une augmentation des mouvements migratoires en provenance de l'Afrique sub-saharienne. Des centaines de personnes se rejoignent sur les mêmes voies de communication en direction du Nord de l'Afrique à la poursuite d'objectifs différents. Parmi elles, se trouvent de nombreux migrants dont le principal objectif est de parvenir en Europe pour trouver un travail. D'autres fuient la violence, l'insécurité et/ou les persécutions dans leurs pays ou parfois dans un premier pays d'asile, pour chercher un endroit où vivre en paix et refaire leur vie. Il s'agit de flux migratoires mixtes, parfois en provenance directe (ou après de courtes périodes de transit) des pays d'origines ou des pays intermédiaires où ils ont séjourné durant des périodes plus ou moins longues. Ces personnes incluent les réfugiés venant de pays de premier asile qu'ils ont quitté pour des motifs divers: recherche de meilleures conditions de protection ou simplement de meilleures conditions de vie.

2. Dans ce contexte, nous trouvons des mouvements partant du premier pays de résidence ou d'asile vers un deuxième pays d'accueil, voire d'autres successifs. Nous pouvons trouver des réfugiés arrivant dans des pays tiers (comme c'est le cas de la Mauritanie) légalement ou de manière irrégulière, des personnes qui ont ou n'ont pas demandé une protection dans ces pays tiers et qu'ils ont ou n'ont pas obtenue. Cette protection peut prendre différentes formes (temporaire ou à long terme), ils peuvent ou pas avoir reçu des pièces d'identité, des documents d'immigration ou/et des titres de voyage. Ils peuvent également appartenir à un grand groupe national de réfugiés, à un groupe plus réduit ou simplement voyager seul. Il s'agit des « mouvements secondaires mixtes ». Ils sont « mixtes » parce que les personnes qui les composent répondent à des profils différents qui peuvent être décrits de diverses manières. Des migrants dits « économiques », des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus par le HCR et/ou les gouvernements du pays d'asile ou d'accueil se sont fondus dans ces populations mixtes en mouvement.

3. Pourquoi cette augmentation ? Quelles en sont les raisons ? Pourquoi abandonnent-ils des pays où ils ont pu parfois résider ? Comment a été prise la décision ? Dans quelle mesure et comment les parcours sont choisis : selon la facilité/difficulté de franchir les frontières ou selon les standards de vie des pays identifiés avant le départ du pays d'origine et/ou du premier pays d'asile/transit ? Les questions que soulèvent ces mouvements sont nombreuses. Beaucoup d'études ont été faites sur la diaspora africaine en mouvement vers l'Europe avec, pour principal objet d'étudier un trajet unique, celui de ceux qui veulent aller en Europe. Cependant, cette perspective eurocentriste ignore une grande partie des informations relatives aux séjours des migrants/réfugiés dans les pays d'asile/résidence antérieurs à leur arrivée en Europe. De plus, ces études ne considèrent pas les informations concernant ceux qui ne sont pas seulement guidés par l'intention d'aller en l'Europe et qui optent pour des séjours prolongés et parfois définitifs dans d'autres pays de l'Ouest ou du Nord de l'Afrique.

4. Dans le cadre du « 10-Point Plan », concernant spécialement les mouvements secondaires, le HCR s'intéresse à ce phénomène dans le cadre de la protection et de la promotion des droits fondamentaux des réfugiés et demandeurs d'asile engagés dans ces mouvements migratoires. Certains d'entre eux se déplacent de manière irrégulière à partir du pays où théoriquement ils jouissaient d'une protection. Ces mouvements irréguliers sont composés de personnes qui se sentent obligées de quitter leurs pays de premier asile en raison de l'absence de possibilités d'éducation ou d'emploi ou/et de l'impossibilité de trouver des solutions durables par le biais du rapatriement volontaire, l'intégration locale ou la réinstallation.

5. En vertu de ces *scénarii*, nous avons essayé de mettre en place un instrument qui pourrait nous permettre de mieux comprendre les mécanismes en jeu dans les mouvements secondaires des demandeurs d'asile et des réfugiés à partir de leurs pays de premier asile vers d'autres pays, ainsi que l'identification et le suivi de ces tendances.

## II. OBJECTIF

L'objectif, n'est pas d'élucider les raisons du départ du pays d'origine car cela est déjà analysé dans le cadre de la procédure d'éligibilité. En revanche, ce questionnaire a pour objectif d'accéder à une meilleure compréhension des trajets migratoires, en analysant les conditions dans lesquelles la ou les décisions successives de départ sont prises et le choix d'un parcours souvent complexe. L'analyse de ces mouvements pourrait aider à mieux comprendre les mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest et le Nord de l'Afrique. En ce qui concerne les réfugiés, une meilleure connaissance des conditions de résidence pendant leurs parcours, ainsi que des motivations déclenchant les départs successifs pourraient également aider à mieux définir les conditions d'une protection internationale adaptée aux besoins réels.

Donc, cette étude comporte un double objectif :

- Apporter des éclaircissements sur la question générique : « Quelles sont les raisons et comment fonctionnent les mouvements secondaires des flux migratoires mixtes en Afrique de l'Ouest ? ».
- Essayer de démontrer ou bien de rejeter des **hypothèses** qui ont été bâties sur la base de la question ci-dessus mentionnée. Les voici ci-dessous :
  - 1 Les personnes participantes aux flux migratoires mixtes en Afrique de l'Ouest n'ont pas comme seul objectif de s'installer en Europe mais plutôt de trouver un pays, aussi bien en Afrique qu'en Europe, pour y établir une résidence durable.
  - 2 Le choix du pays de résidence ne répond pas à un projet planifié et articulé de la part du migrant ou du réfugié, mais un enchaînement de circonstances et/ou des contraintes rencontrées pendant le parcours.
  - 3 Les personnes s'engageant dans des mouvements secondaires successifs partagent une grande flexibilité d'adaptation et ceux qui ont formé initialement des projets définis, montrent une grande capacité pour les réadapter aux circonstances.
  - 4 Les séjours plus ou moins longs dans les pays de transit et/ou de premier asile, reflètent les essais du migrant ou du réfugié à fixer sa résidence/refaire sa vie, dans le pays rencontré.
  - 5 Les raisons de quitter le premier pays d'asile/résidence sont différentes de celles de quitter les autres pays successifs d'asile/résidence.
  - 6 La Mauritanie, pays toujours récepteur d'une migration circulaire des pays voisins et aussi considérée comme pays de transit vers l'Europe, est devenue pour beaucoup, un pays de destination durable sinon finale.

### III. SYNTHÈSE DES RESULTATS

Les observations et recommandations ci-dessous sont issues de l'exploitation des informations contenues dans le questionnaire et grâce à l'analyse des réponses obtenues au cours des interviews semi-ouvertes. Elles permettent de mieux comprendre les mouvements secondaires des flux migratoires mixtes. Le questionnaire a servi à analyser les diverses hypothèses et directions proposées et il a permis d'ouvrir de nouveaux champs d'investigation grâce à des réponses inattendues fournies par les interviewés.

Les résultats tendent à montrer qu'il n'existe pas de profil unitaire définissant les composants des mouvements secondaires en Afrique de l'Ouest. Bien au contraire, nous y trouvons plusieurs profils, dont le lien en commun demeure la capacité de muter d'un profil à un autre. La flexibilité et la mutabilité caractérisent les groupes en mouvements.

L'analyse des informations collectées auprès des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés interviewés permet de regrouper selon plusieurs thèmes des conclusions récurrentes et transversales.

Par rapport au questionnaire :

- 1 Il a répondu largement aux objectifs attendus, Il a aidé à éclaircir beaucoup de questions posées lors des hypothèses mais également il a ouvert la possibilité de nouvelles directions d'investigation, car il a apporté beaucoup de données et informations qui n'avaient pas été prévues au début de l'enquête.
- 2 Il a souligné les problèmes que pose l'échantillonnage des ressortissants africains, notamment ceux venant de l'Afrique de l'Ouest. La méfiance des interviewés, les difficultés pour les identifier ou les contacter aggravent ces problèmes.
- 3 Le questionnaire a été bien compris par la plupart des personnes interviewées. Cependant, il y a eu parfois des personnes qui ont répondu aux questions différemment que prévu ou ont omis de répondre à certaines questions. Cette réaction, loin d'être ignoré, a été prise en considération et a ouvert de nouvelles lignes de réflexion qui pourraient aider à mieux comprendre et à améliorer l'approche du sujet.

Par rapport aux hypothèses :

1. Les personnes participant aux flux migratoires mixtes en Afrique de l'Ouest n'ont pas comme seul objectif de s'installer en Europe mais plutôt de trouver un pays, aussi bien en Afrique qu'en Europe, pour y établir une résidence durable. En fait, si nous devons établir une typologie à ce sujet, nous pourrions dire que nous avons trouvé des personnes qui veulent aller en Europe, ou bien aller vers un autre pays africain ou encore qui se déplace en Afrique de l'Ouest sans objectif fixe. Cependant il faut noter que ces trois attitudes peuvent se retrouver chez la même personne à des moments différents selon les circonstances.
2. Bien qu'une partie des interviewés aient traversé et séjourné dans différents pays selon l'enchaînement des circonstances et/ou des contraintes rencontrées pendant le parcours, il y a d'autres par contre qui ont planifié leur projet en choisissant les pays dans lesquels ils ont séjournés. Les longs séjours dans les pays traversés peuvent parfois répondre à un projet bien défini mais aussi à une tentative d'installation. Un troisième scénario est celui dans lequel les personnes décident de s'installer dans un pays initialement considéré comme « transit » pour devenir un pays de destination finale. Il s'avère difficile d'attribuer

définitivement une de ces options à un cas individuel car la perception du temps ne permet pas toujours de définir clairement une seule option.

3. Les personnes s'engageant des mouvements secondaires successifs partagent une grande flexibilité. Ceux qui ont formé initialement des projets définis, montrent une grande capacité pour les réadapter aux circonstances.
4. Dans les limites de l'échantillon, la plupart des interviewés n'ont eu besoins que de courtes périodes de temps pour parvenir en Mauritanie, car ils avaient choisi le parcours le plus court ou/et le plus sûr, souvent conseillé par d'autres personnes qui le connaissait déjà. Ces personnes en général, n'établissent pas de relations solides dû aux courts séjours dans les pays traversés et parce que leur objectif est de s'installer en Europe ou dans un troisième pays africain
5. Pour ceux dont le parcours fut le plus long, les séjours dans les pays de transit et/ou de premier asile ne reflètent pas nécessairement les essais du migrant ou du réfugié de fixer sa résidence/refaire sa vie, dans le pays rencontré. Ils démontrent parfois seulement les diverses contraintes rencontrées lors de leur parcours. Dans leur souhait de s'installer ils sont souvent confrontés dans les pays choisis à des problèmes de chômage, de violence ou de pauvreté. Ils rencontrent également des problèmes liés aux différences culturelles et de communication, ou encore de rejet et de xénophobie. Cependant, il existe un important pourcentage, notamment chez les communautés libériennes et sierras léonaises, de personnes qui ont activement tenté de s'installer dans le pays hôte.
6. Les raisons de quitter le premier pays d'asile/résidence sont généralement différentes de celles de quitter les autres pays successifs d'asile/résidence. Mais, il faut remarquer que nous pouvons toujours retrouver le même genre de raison dans les différents pays traversés.
7. La dichotomie migrant économique/réfugié que nous avons utilisé pour mieux étudier les mouvements secondaires n'a pas été facile de retrouver parmi les personnes interviewées car leurs perceptions collectées n'ont pas toujours répondu aux caractéristiques présumés pour chaque catégorie. Au contraire, il démontre l'étroite relation entre sécurité et économie, les deux sortes de raisons, étant souvent évoquées de manière combinée.
8. Les personnes interviewées qui ont traversé plus d'un pays, ont généralement tenté de se renseigner sur les pays successifs. Ils préfèrent les sources orales/traditionnelles avec des personnes bien connues parmi eux (famille et amis), certainement parce que leur accès est facile, et répondent à leur besoin d'information. On ne trouve pas de profil bien défini, mais plutôt des situations d'urgence où la personne ne peut pas s'informer (persécutions, éloignement immédiat) ou bien la personne n'est pas intéressée à s'informer parce qu'elle n'en a pas besoin, soit qu'elle connaît déjà le pays soit qu'elle se trouve dans un réseau des passeurs.
9. Les raisons de quitter les pays d'asile/résidence successifs sont assez variées et sans un choix clairement prédominant. Bien au contraire, il semble y avoir une combinaison de facteurs chez la plupart des interviewés. Pour ceux qui avaient prévu une destination européenne au départ de leur pays d'origine, il existe des exceptions significatives comme celle de la communauté ivoirienne. Les raisons de quitter le pays d'origine, le premier pays d'asile et les pays successifs varient sensiblement. Les raisons liées à la violence et l'insécurité diminuent au fur et à mesure que les personnes s'éloignent de leur pays d'origine mais subsistent pour les réfugiés qui traversent des pays qui ne fournissent pas une protection *de facto*. Le pourcentage de ceux qui recherchent un emploi ne varie sensiblement pas. La pauvreté se manifeste de plus en plus au fur et à mesure que l'éloignement du pays d'origine existe. Cela peut signifier que les personnes interviewées ont essayé de s'installer dans chacun des pays séjournés, au contraire de ceux qui avaient

décidé d'aller vers l'Europe ou un pays africain au départ de leur pays d'origine.

10. La plupart des interviewés n'ont utilisé aucun passeport ou pièce d'identité pour franchir les frontières lors de leur trajet. Les raisons invoquées sont, la perte de ces documents ou simplement qu'ils n'ont jamais été sollicités ou délivrés. Le fait que cette dernière raison se retrouve dans le même pourcentage chez des communautés dont les pays qui ont ou non subi des conflits, nous indique qu'il n'y a pas un facteur unique favorisant cette absence de pièce d'identité. La raison peut souvent être attribuée à la bureaucratie des états, et également à des responsabilités attribuables aux communautés ou à l'individu lui-même
11. Beaucoup de personnes interviewées déclarent avoir eu de courtes périodes de temps (quelques jours ou quelques semaines) pour parvenir en Mauritanie en utilisant le transport collectif terrestre. Cette catégorie de personnes, si tant est qu'on puisse établir certaines sortes de relations, n'a pas pour objectif de s'installer dans les pays parcourus mais plutôt d'aller dans un troisième pays africain défini ou en Europe. Donc, s'ils séjournent dans ces pays c'est à cause des problèmes et des contraintes trouvées lors de leur trajet (administratifs, justices, manque d'argent, maladies...).
12. Cette tendance à n'employer que de courtes périodes de temps pour parvenir en Mauritanie, coïncide avec les pourcentages de ceux qui ont établi de simples relations de connaissance ou qui simplement n'ont établi aucune relation par manque d'intérêt. D'autre part, il existe aussi une concordance de pourcentage entre ceux qui ont mis des années pour venir et ceux qui avaient l'intention de s'installer dans chacun des pays traversés, ainsi qu'avec le pourcentage de personnes qui ont établi des réseaux professionnels. Parmi eux, se trouve tous confondus, une catégorie composée de migrants « économiques », de demandeurs d'asile et de réfugiés.
13. Seulement une petite partie des interviewés a déclaré avoir établi des relations professionnelles dans les pays qu'ils ont séjourné. Cela dénote, soit un manque d'intérêt pour s'installer dans le pays, soit au contraire, un fort taux de chômage dans les pays traversés, ce qui pourrait expliquer pourquoi la recherche d'emploi est la troisième raison la plus importante de quitter les pays séjournés. Cependant, il existe un autre facteur déterminant incitant à la traversée rapide des pays : le rejet social et les problèmes de communication. Ces problèmes sont plus évidents chez les communautés anglophones séjournant dans des pays francophones, notamment les sierras léonaises et libériens, les communautés même qui semblent avoir essayé plus fortement de s'installer dans les pays séjournés. La communauté libérienne par exemple, n'a pas beaucoup séjourné dans des pays intermédiaires bien qu'ils soient hors du Liberia depuis longtemps (1999 en moyenne). Par contre, les tentatives d'installation et/ou d'intégration des ivoiriens sont plus difficiles à évaluer, car il est encore très tôt pour faire des conclusions si on prend en compte, que leur date moyenne de départ (2004) de la Côte d'Ivoire est relativement récente.
14. D'un autre côté, nous avons une autre typologie composée de personnes qui traversent d'autres pays à cause des échecs successifs pour s'installer et s'intégrer. Les raisons très diverses, comme le manque de communication, l'insécurité, la violence généralisée ou bien la violence directe contre eux (xénophobie) se mélangent avec d'autres comme la pauvreté ou le manque d'emploi. Ces personnes n'ont pas de projet de vie fixe et se déplacent selon la situation rencontrée dans chacun des pays où ils ont séjourné. Parmi ces pays considérés comme la plupart des 'pays sûrs', il existe cependant des problèmes de protection efficace ce qui peut mettre en cause ce concept et ses conséquences sur la stratégie du HCR.
15. Finalement, nous pouvons affirmer que, bien que la Mauritanie n'était pas la destination finale de la plupart des personnes interviewées, il existe un pourcentage (36.25 %) non négligeable de personnes qui expriment le contraire. Ce pourcentage se trouve toujours chez les communautés qui traditionnellement ont pratiqué une migration saisonnière ou

pendulaire (Maliennne, Sénégalaise ou Guinéenne). Cependant, nous pouvons aussi trouver des personnes (ivoiriennes, libériennes, sierras léonaises) choisissant la Mauritanie comme destination finale car ils valorisent d'autres avantages ou vertus du pays comme celles de la paix, la sécurité ou les possibilités de trouver un emploi.

### **Résumé (version en anglais)**

The observations and recommendations below result from the exploitation of the information contained in the responses to the questionnaire and thanks to the analysis of the answers obtained during half-open questions. They make it possible to better understand the secondary movements of mixed migratory flows. The questionnaire was used to analyse the various assumptions and directions suggested in the section III of the report and it and made it possible to open new fields of investigation thanks to unexpected answers provided by the people interviewed

The results tend to show that there is no exist unitary profile of refugees, asylum seekers and migrants that defines the components of the secondary movements in West Africa. On the contrary, we find there several profiles, which a common denominator that can move from a profile to other one depending on the circumstances. The flexibility and the mutability characterize the groups in movements.

The analysis of the information gathered from the emigrants, asylum seekers and the interviewed refugees allows a regrouping according to several recurring topics and conclusions.

With regard to the questionnaire:

1. It responded generally to the initial objectives, helping to clarify many questions put in the moment of the hypotheses but also it opened the possibility of new directions of research, because it contributed a lot of data and information that had not been foreseen initially in the survey.
2. It underlined the problems in the preparation of survey samples in the African contexts, particularly with people coming from West Africa, in the distrust people have of interviews and the identification of candidates.
3. The questionnaire has been understood well by the immense majority of the interviewed persons. Nevertheless, there were sometimes a few persons who answered to the questions differently than foreseen or they omitted to answer to certain questions. This reaction, far from being ignored, has been born in mind and it opened new lines of reflection that they might help to better understand and to improving the approach to the subject.

With regard to the hypothesis:

1. The persons who take part in the migratory mixed flows in West Africa do not have only aim to establish themselves in Europe but rather of finding a country, either in Africa or in Europe, in which to establish a lasting residence. In fact, if it is necessary to establish a typology in this subject, we might say that we find persons who want to go to Europe, or to go towards another African country, or simply to move indefinitely in the West Africa region. Nevertheless it is necessary to notice that these three attitudes can be found in the same person at different moments according to circumstances.
2. Although part of the people interviewed crossed and remained in various countries according to the sequence of the circumstances and/or the constraints met during the course of their journey,

on the other hand there are others, which planned their project by choosing the countries in which they remained. Therefore, the long stays in the transited countries can sometimes answer a well-defined short/medium term objective but it may also represent an attempt at permanent residency. A third scenario is that in which the people decide to settle in a country initially considered as “transit” to become a final country of destination. It proves to be difficult definitively to put one of these options down to an individual case because the perception of time always does not make it possible to define only one option clearly.

3. The people engaged in successive secondary movements share a great flexibility. Those, which formed initially of the defined projects, show a great capacity to change them according to circumstances.
4. Within the limits of the sample, the majority of the people interviewed only needed short periods of time to arrive to Mauritania, because they had found the way to continue financing their journey, often advised by other people who knew it already. These people in general, do not establish solid relations due to the short stays in the transit countries and because their objective is to settle in Europe or in a third African country.
5. For those whose course was longest, the stays in the countries of transit and/or the first asylum do not reflect necessarily by migrant or refugee attempts to fix their residence/to start all over again. Sometimes they only show the various constraints met at the time of their course. In their wish to settle, they are often confronted in the countries chosen with problems of unemployment, violence or poverty. They also find problems linked to communication and cultural differences, often drifting toward rejection and xenophobia. However, there is an important percentage, in particular at the Liberian and Sierra Leonean communities who actively tried to settle in the host countries.
6. The reasons to leave the first country of asylum/residence are generally different from those to leave the other successive countries of asylum/residence. But, it should be noticed that we could always find the same kind of reasons in the various transit countries.
7. The economic migrant/refugee dichotomy that we have used for better studying the secondary movements was not easy to find among the interviewed people because their collected perceptions did not always meet the characteristics supposed for each category. On the contrary, it shows the close relation between personnel safety and economic opportunity, those two reasons, being often evoked in a combined way.
8. The interviewed people who crossed more than one country, generally tried to get information about the successive country. They prefer the oral/traditional sources with people well known to them (family and friends), because their access to those people is easy, and meets their need for information. In the other hand we find another profile composed by people living urgency situations who cannot inquire (persecutions, immediate distance). In other occasions, it is possible to find a third profile composed by people who simply are not interested in inquiring because either they already knows the country or they receives ‘services’ from smugglers and/or traffickers.
9. The reasons to leave the successive countries of asylum/residence are very varied and without a clearly prevalent trend. Quite to the contrary, it seems to have a combination of factors for the majority of the people interviewed. The reasons to leave the country of origin, the first country of asylum and the successive countries vary appreciably. The reasons related to violence and the insecurity decrease as the people move away from their country of origin but remain for the refugees who cross countries which do not provide a protection *de facto*. The percentage of those that seek an employment does not vary appreciably. Poverty appears more and more as the distance of the country of origin exist. That can mean that the interviewed people tried to settle in each country, contrary to those that had decided to go towards Europe or an African

country at the beginning in their country of origin.

10. The majority of the people interviewed did not use any passport or paper identity to cross the borders. That means they find themselves in a vulnerable situation and often exposed to smugglers and traffickers. The reasons people gave for not having identity documents are as follow: (a) the loss of these documents, (b) identity documents never requested or delivered. The fact that this last reason is found in the same percentages in communities from countries affected by conflict or not affected by conflicts indicates that conflict is not the only factor supporting the absence of identity papers. Other reasons can often be related to the bureaucracy of the states, but also it could be possible to put responsibilities down to the communities or even to the individual himself in the importance they attribute to identity documents or even their existence
11. Many interviewed people state to have had short periods of time (a few days or a few weeks) to arrive to Mauritania using collective land transport. This category of people can establish certain kinds of relationships but they did not aim to settle in the transit countries because in reality they want to go towards a third defined African or European country. Therefore, if they remain in these countries it is because of the problems and the constraints found at the time of their way (administrative, justices, lack of money, diseases...)
12. This tendency to employ only short periods of time to arrive to Mauritania coincides with those people who established passive relationships in transit countries or who simply did not establish any relation for lack of interest. In addition, there is also a similar percentage between those who spent years to come to Mauritania and those who intended to settle in each crossed country, as with the percentage of people who established professional networks. Among them we find, all taken together, a category made up of “economic” migrants, asylum seekers and refugees.
13. Only one small part of the people interviewed stated to have established professional relationships in the countries that they remained. That indicates, either a lack of interest to settle in the country, or on the contrary, a strong rate of unemployment in the crossed countries, which could explain why the search for employment is the third reason most important to leave a given country. However, there is another critical factor that prompt to the fast crossing of countries: the social rejection and problems of communication. These problems are more obvious in the Anglophone communities remaining in French-speaking countries, in particular the Sierra Leoneans and Liberians. Paradoxically, these communities seemed to have strongly tried to settle in the transit countries. The Liberian community for example, did not remain much in intermediate countries although they are out of Liberia for a long time (1999 on average). On the contrary, the attempts of installation and/or integration of the Ivorian people are more difficult to evaluate, because it is still very early to make conclusions due to their average departure date from Ivory Coast is relatively recent (2004).
14. On the other hand, we have another typology of people who cross other countries because of the successive failures to settle and to be integrated. This failure to integrate is based on very diverse reasons, such as the lack of communication, insecurity, generalized violence or direct violence against them (xenophobia) mixed with other factor like poverty or the lack of employment. These people do not have a fixed project of life and move according to the situation encountered in each country where they remained. In most of these countries, considered as ‘safe countries’, refugees and asylum seekers found, nevertheless, problems of effective protection. This can have consequences on the UNHCR Protection Strategy in certain regions, including RSD procedures and the search for durable solutions.

Finally, we can affirm that, although Mauritania was not the final destination of the majority of the interviewed people, there is a considerable percentage (36.25%) of people who chose Mauritania as their destination country. This percentage is always in the communities that traditionally practised a

seasonal or pendular migration (Guineans, Malians or Senegalese). However, we can also find people (Ivorians, Liberians, Sierra Leoneans) choosing Mauritania as final destination because they appreciate other advantages or virtues of the country like those of peace, safety or chances of finding a job.

#### **IV. METHODOLOGIE**

Un questionnaire a été proposé pour collecter des informations fournies par des étrangers appartenant à des nationalités à priori concernées par le phénomène des flux migratoires mixtes (demandeurs d'asile, réfugiés et migrants « économiques »).

Evidemment cet échantillon ne reflète pas forcément la configuration démographique des migrants, demandeur d'asile ou réfugiés. Cependant, compte tenu des objectifs de l'étude, les personnes interviewées ont été ciblées à la base d'une représentativité à deux niveaux : l'éloignement et la proximité du pays dont ils ont la nationalité par rapport à la Mauritanie. C'est pour cela que les personnes interviewées furent rencontrées sur les lieux suivants :

- 1 Centre des femmes réfugiées.
- 2 Siège des ONGs mauritaniennes ALPD et APEAH
- 3 Lieux d'habitation des réfugiés déjà reconnus par le HCR.
- 4 Rues des quartiers populaires de Nouakchott (5 et 6 èmes arrondissements).
- 5 Lieux de travail.

Les questionnaires furent utilisés dans ces lieux, dès fin novembre 2006 jusqu'au début de janvier 2007 lors de la réalisation du rapport provisoire et des mois de mai 2007 jusqu'au début de juillet 2007, dans des situations très différentes :

1. A l'occasion de la procédure du DSR.
2. Lors des demandes de renouvellement des attestations.
3. Lors des interviews pour réaliser une évaluation sur la vulnérabilité des familles de réfugiés.
4. Lors des interviews spontanées dans la rue.
5. Lors de leurs activités professionnelles quotidiennes.

Il est à noter que les personnes qui étaient chargées des interviews sont de différentes nationalités et de différents milieux, réfugiés enregistrés auprès du HCR et mauritaniens, ce qui pourrait avoir influencé les résultats de l'étude.

Sur la base des six hypothèses mentionnées (voir p.3 ), des champs d'investigation ont été introduits pour établir ce questionnaire. Les résultats obtenus dans chaque champ d'investigation ont été traduits en divers tableaux et graphiques (proposés dans l'annexe ci-joint) afin de faciliter leur analyse et permettre de répondre aux hypothèses et proposer des interprétations et des conclusions.

#### **Champs d'investigation**

Voici l'ordre des champs d'investigation selon la numérotation du questionnaire:

##### **1. Questions préliminaires.**

Il s'agit des questions sur le pays d'origine de la personne interviewée. Les questions posées dans ce premier point ont été brièvement analysées pendant l'enquête. Cette information fut demandée uniquement à titre de profilage.

## **2. Conditions de départ du premier pays d’asile/résidence.**

Les réponses aux questions de ce champ d’investigation se rapportent aux hypothèses 1 et 2. Par ailleurs, la comparaison des réponses de ce champ d’investigation et de celles du champ suivant (le 2.bis) devait fournir une réponse à l’hypothèse 5.

## **2. bis Conditions de départ des pays de résidence successifs**

L’ensemble des questions de ce champ d’investigation et de celle de l’antérieur se rapporte aux trois premières hypothèses. La comparaison de ces réponses devait permettre de démontrer l’hypothèse 5.

## **3. Choix et conditions de parcours.**

Ce champ d’investigation couvre les hypothèses 2, 3 et 4, et indirectement il peut répondre à l’hypothèse 1.

## **4. Tentatives d’insertion dans les pays d’asile/résidence prolongé.**

Les questions de ce champ visent à confirmer ou à infirmer l’hypothèse 4.

## **5. La Mauritanie : pays de destination temporaire et/ou définitive ?**

Les questions composant ce dernier champ d’investigation ont été établies afin de démontrer l’hypothèse 6. Cependant certaines questions peuvent aussi aider à confirmer ou à infirmer les hypothèses 1,2 et 3.

## **V. CONTRAINTES DE L’ENQUETE**

Lors du déroulement de l’enquête, nous avons pu observer quelques contraintes, notamment :

- 1 La finalité du questionnaire n’a pas toujours été bien comprise par les personnes interviewées et par certains enquêteurs, ce qui a parfois ralenti le rythme de collecte d’informations.
- 2 Certaines communautés ne comprenant pas le Français ont eu des difficultés à répondre au questionnaire (rédigé seulement en version française). Ce problème a été finalement résolu grâce à l’excellent travail des collaboratrices réfugiées.
- 3 Le manque d’intérêt de participation à l’enquête de certaines personnes interviewées a également ralenti la collecte des informations.

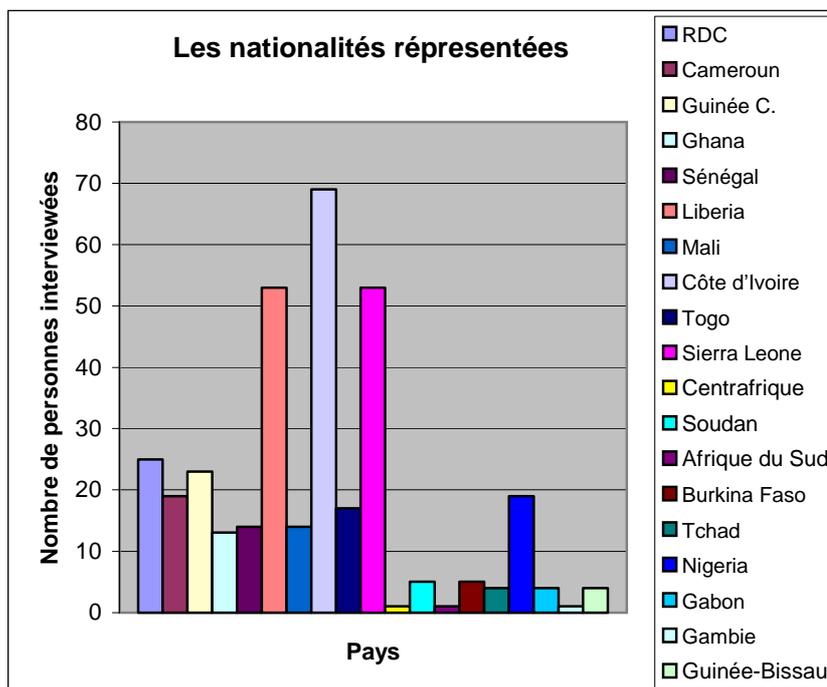
## VII. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES AU REGARD DES RESULTATS DU PROFILAGE DES PERSONNES INTERVIEWÉES.

Avant d'aborder de façon détaillée l'analyse des informations collectées dans les questionnaires, il est fondamental de décrire brièvement l'échantillon utilisé pour réaliser cette étude.

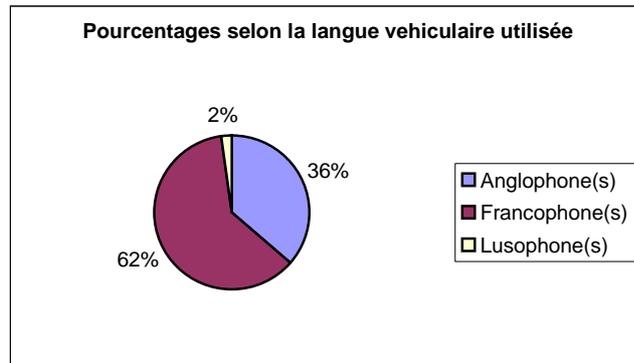
Nous avons essayé de construire un échantillon incluant des nationalités éloignées de la Mauritanie, notamment celles qui représentent l'essentiel des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus par le HCR Mauritanie ( 62.84 % des personnes interviewés étaient des demandeurs d'asile et des réfugiés déjà reconnus par le HCR), afin de pouvoir analyser les réponses des interviewés qui ont fait un long parcours. Nous avons interviewé des ressortissants des pays proches ou voisins de la Mauritanie afin de pouvoir faire une comparaison. La langue (pays francophone ou anglophone) a été également prise en considération.

Au regard des résultats de cet échantillonnage, dans lequel le hasard occupe une grande place, l'analyse des réponses à chaque question a été faite sur la base des nationalités les plus représentées. Pour autant, chaque question a été analysée de manière globale et sur la base de 5 ou 6 nationalités (selon les questions) dont les ressortissants constituent une majeure partie de l'échantillon ou dont les réponses étaient considérées comme remarquables à l'égard de la question.

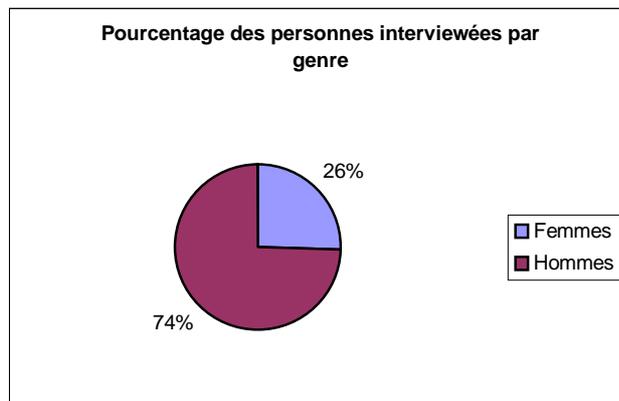
Le tableau ci-après, résume la composition des 17 nationalités faisant partie de l'échantillon.



**Le tableau ci-dessous représente la composition de l'échantillon par langue véhiculaire :**

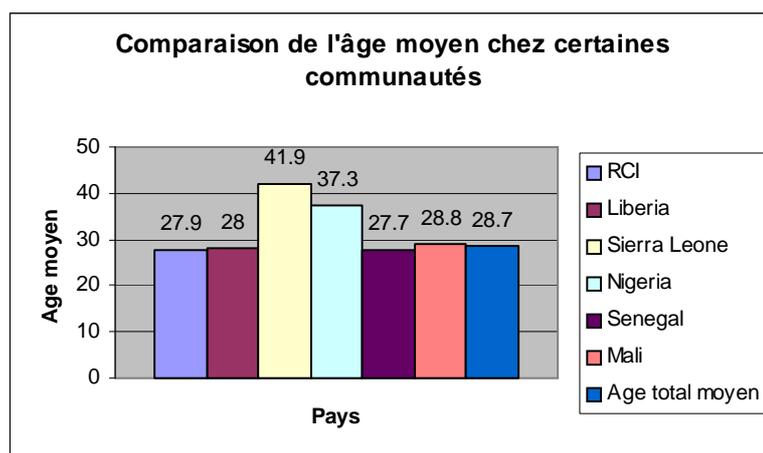


- 1 Le genre des personnes interviewées.** Etant donné qu'au sein de la communauté libérienne le pourcentage des femmes interviewées est important (11 du total des libériens interviewés dont 45.8 % et 26.1 % du total des femmes interviewées), une analyse comparative des réponses données chez les hommes et chez les femmes n'a pas été suivie.



**2 Pourcentages par âge :**

L'âge moyen des participants dans le questionnaire est de 28.7 ans (dont 18 pour le plus jeune et 60 pour le plus âgé). En général, les femmes sont plus âgées (32.82 ans de moyenne) que les hommes (27.38 ans de moyenne). Pour la plupart, l'âge moyen des communautés génératrices de demandeurs d'asile/réfugiés ne diffère pas d'autres communautés et même se rapproche de l'âge moyen total, sauf certaines exceptions comme chez les sierra léonais (42 ans) ou chez les nigériens (37.3 ans).

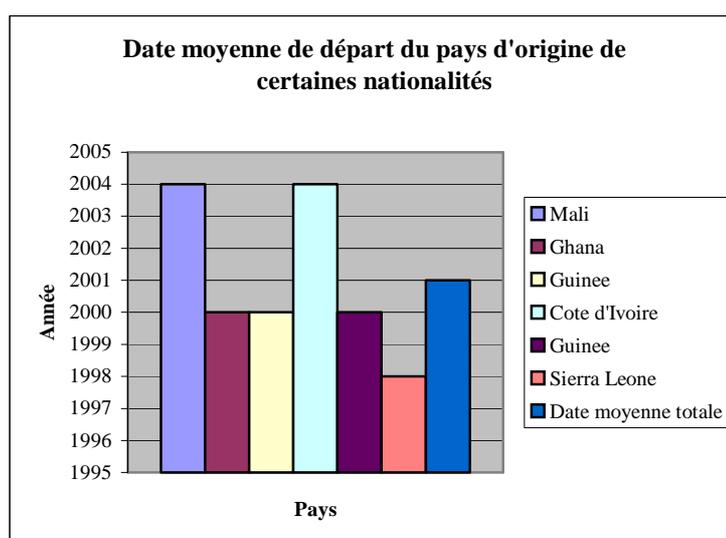


**3 Les professions : très diversifié.**

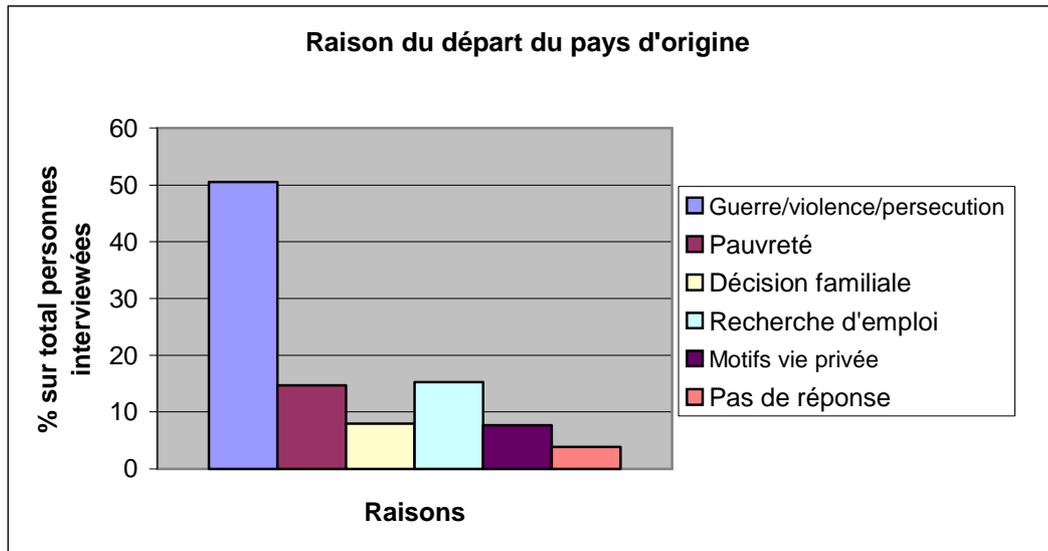
Le profil professionnel des personnes interviewées est très varié. Bien que nous ayons trouvé des métiers exercés en exclusivité pour certaines nationalités (par exemple, vendeur d'eau chez les maliens), nous ne pouvons pas considérer qu'il existe une spécialité professionnelle aussi forte selon la nationalité. Bien au contraire, l'incorporation à chaque fois de plus de ressortissants des nationalités plus variées dans les marchés du travail provoque une plus forte concurrence dans tous les secteurs professionnels.

Cette possibilité peut être confirmée par le pourcentage non négligeable de personnes qui n'ont déclaré aucune profession ou métier (15.8 %), pourcentage par ailleurs bien partagé parmi toutes les communautés. Nous pourrions traduire ce pourcentage comme celui des personnes qui n'ont aucune formation professionnelle particulière. Désormais, si nous considérons que ce pourcentage représente ceux qui se trouvent au chômage, cela confirmerait la forte concurrence dont il est la conséquence.

**4 Date de départ du pays d'origine :** Les dates de départ du pays d'origine des personnes interviewées varient entre celles qui ont quitté leur pays en 1990 et celles qui l'ont fait très récemment en 2006. La date moyenne se retrouve à l'année 2001 ce qui veut dire que ceux qui ont quitté leur pays à partir de l'an 2000, sont majoritaires.



## 5 La première question : les raisons de départ du pays d'origine

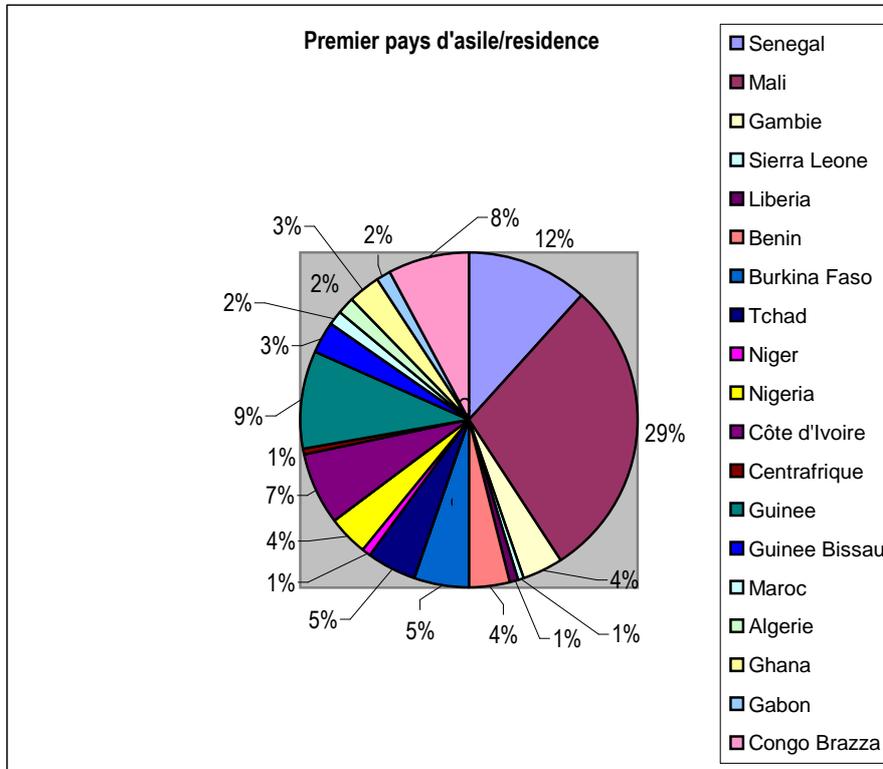


Bien qu'il n'ait pas été prévu de faire une analyse des données de la première partie du questionnaire « QUESTIONS À TITRE DE PROFILAGE », il convient de formuler des remarques sur les résultats des réponses à la première question. Les pourcentages apportés par chaque communauté, répondent à la catégorie présumée adjugée sur la base de la dichotomie, pays émetteur de migration ou de demandeur d'asile/réfugiés. Il y a eu néanmoins un pays, le Mali, dont la moitié de ces ressortissants interviewés n'ont pas répondu comme attendu et dont une partie d'entre eux se sont accrochée à la réponse de ceux qui viennent des pays considérés comme émetteurs de demandeurs d'asile/réfugiés, c'est à dire, qu'ils ont affirmé avoir quitté leur pays à cause de la guerre/violence/persécutions. Les informations sur la situation au Mali ne parlent d'aucune guerre ou conflit récent, donc nous devons considérer qu'il s'agit d'un problème de criminalité grandissant ou autre chose qui n'a pas encore identifié.

## VII. RESULTATS DES DIFFERENTS CHAMPS D'INVESTIGATION DU QUESTIONNAIRE

### a) Partie 2. Les conditions de départ du premier pays d'asile/résidence

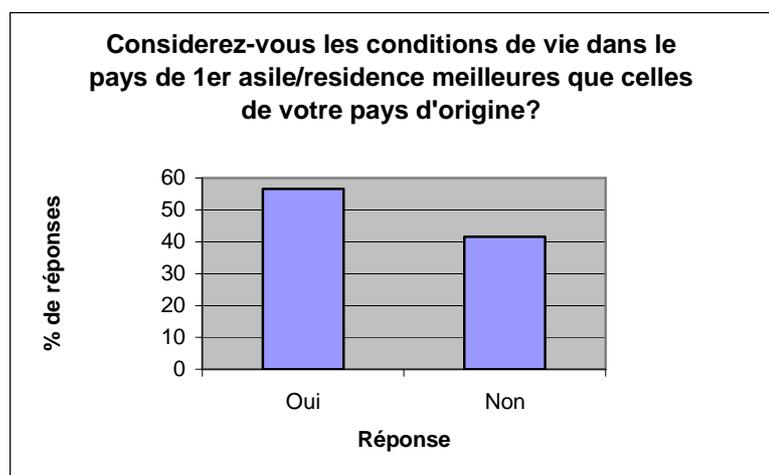
#### Question 2. Nom du premier pays d'asile/résidence



Selon les résultats, le Mali (29.23%), le Sénégal (11.54%) et la Guinée sont les pays les plus choisis par les personnes interviewées comme pays de premier asile/résidence. En ce qui concerne les nationalités génératrices de demandeurs d'asile et des réfugiés de cette région l'explication vient du fait de sa proximité géographique de ces pays relativement stables (les 75 % des ivoiriens, les 23.53 % des libériens et les 22.22 % des sierra léonais interviewés ont choisi le Mali, les 41.18 % des libériens et les 55.56 % des sierra léonais interviewés ont choisi la Guinée). Dans le cas du Mali, il faut aussi considérer sa position géographique comme axe de communication entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne dans cette région de l'Ouest africaine. Cette règle à l'exception de la Côte d'Ivoire qui a été choisi comme pays d'asile/résidence pour les 23.53 % des libériens, 28.57 % des nigériens et les 25 % des camerounais interviewés. Cela est sûrement dû à ce que le pays fut choisit comme pays d'asile/résidence avant l'année 2002, date du déclenchement de la guerre civile ivoirienne.

D'autre part, le Congo-Brazzaville est supposé être le pays préféré pour ceux qui viennent de l'Afrique Centrale (pour les 25% des congolais RDC et les 50 % des nigériens interviewés) et pour certaines nationalité de l'Afrique de l'Ouest (50 % des gabonais et 50 % des Sao-Tome interviewés). L'explication à cette préférence, est la proximité géographique pour ceux qui viennent du Congo RDC. Cependant les raisons explicatives du choix de ceux qui viennent du Gabon ou Sao-Tome s'avère moins évident, tout en tenant en compte que cette tendance peut être fictive à cause du faible nombre des cas inclus dans l'échantillon.

### Question 3 **Considérez-vous les conditions de vie dans le premier pays d’asile/résidence meilleures que celles de votre pays d’origine ?**



#### Tendance générale

Selon le nombre total de réponses affirmatives et négatives, nous pourrions affirmer que ceux qui considèrent les conditions de vie dans le premier pays d’asile/résidence meilleures que celles de leurs pays d’origine, sont légèrement plus nombreux à ceux qui pensent le contraire. Cependant, cet aperçu pourrait mener à des fausses conclusions car il faut tenir en compte le fort pourcentage de ceux qui ont choisi plus d’une réponse (39.62 %), soit en choisissant deux options (10.97 %), soit en choisissant trois ou plus (28.65 %) et même parfois en mélangeant des raisons positives et négatives. Cela a distordu le résultat global du nombre de réponses positives ou négatives. En raison de cela l’interprétation des pourcentages de chacune des réponses individuelles s’avère plus approprié.

La majorité des interviewés (30.81 %) considère les conditions de vie dans leurs pays de premier asile/résidence meilleures que celles de leurs pays d’origine car il est plus sécurisé. Il est à noter que seulement 15.12 % ont choisi un « meilleur pouvoir d’achat » comme justification, et 4.07 % ont choisi « accès plus facile aux services sociaux/ meilleurs services sociaux ».

Par contre, les réponses négatives à cette question sont mieux réparties : Le 11.17 % des interviewés ont répondu que le premier pays d’asile/résidence a un « moindre pouvoir d’achat », le 9.6 % d’entre eux ils ont eu plus de difficultés à trouver un emploi, le 8.09 % se plaint de mauvaises conditions environnementales et le 6.96 %, considère difficile l’accès aux services sociaux ou/et déficients.

#### Tendance selon la nationalité

Pour les sierra léonais, les ivoiriens, les libériens et les congolais interviewés les tendances ne sont pas très clairement désignées bien qu’il existe une légère majorité d’entre eux qui considèrent que les conditions de vie dans leurs pays de premier asile/résidence seraient meilleures que celles dans leur pays d’origine (56.77 % des ivoiriens, le 54.33 % des libériens, 56.41 % des sierra leonais et 53.85 % des congolais). Tous ces nationalités ont évoquée la meilleure situation sécuritaire de leur premier pays d’asile/résidence comme la réponse la plus choisi d’entre les réponses affirmatives (30.97 % des ivoiriens, 33.86 % des libériens, 32.05 % des sierra leonais, et 35.90% des congolais). Seulement les soudanais ont manifeste clairement une préférence pour les conditions dans le premier pays d’asile/résidence en remarquant la meilleure situation sécuritaire (80% des soudanais). Par rapport les raisons pour considérer comme pire les conditions au premier pays d’asile/résidence que dans leur

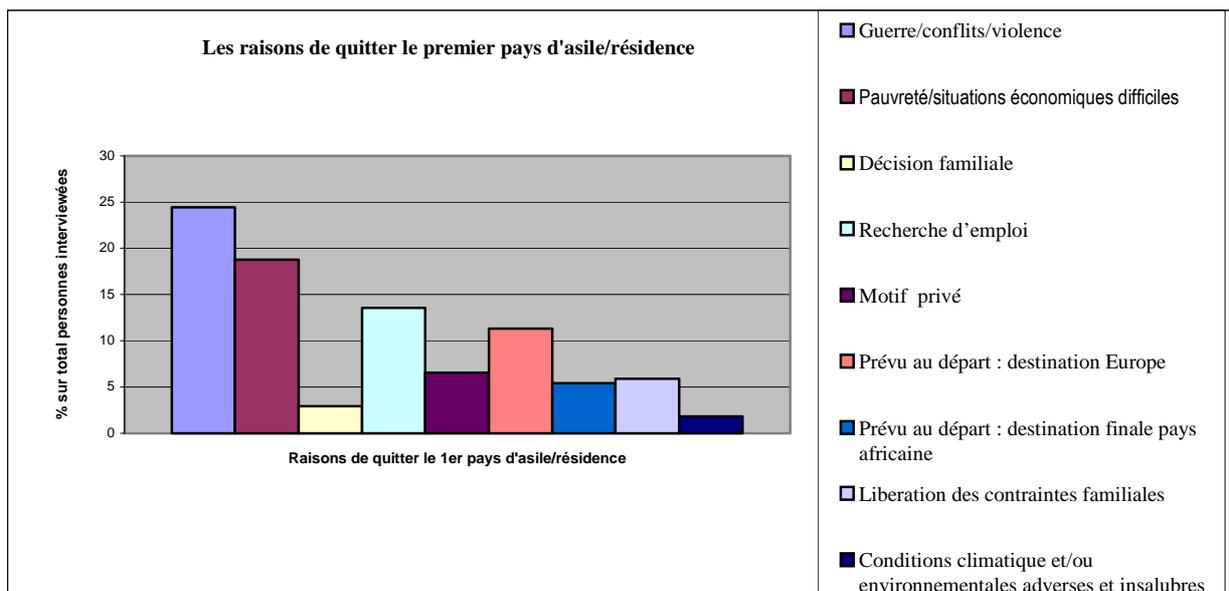
pays d'origine, les réponses ont été encore plus réparties. Tous ces nationalités sauf les congolais ont évoquée le moindre pouvoir d'achat (14.19% des ivoiriens, 10.24% des libériens, 10.26 % des sierra leonais) un peu plus que les autres raisons. Pour les congolais c'est encore l'insécurité et la violence leurs raisons la plus choisi (20.51% des congolais entretenus) pour considérer comme pire les conditions dans le premier pays d'asile/résidence. Les togolais ont manifesté plus clairement sa préférence pour les conditions dans les premiers pays d'asile/résidence (73.91 %) en remarquant surtout une meilleure situation sécuritaire (34.78 %). Un pourcentage d'entre eux ne trouve pas les conditions de vie appropriées ou suffisantes pour développer des solutions durables.

Le cas des communautés sénégalaise, malienne et guinéenne répond à un autre type de profil, avec d'autres priorités plutôt économiques ceux qui leur ont fait considérer plus massivement comme meilleures les conditions dans le premier pays d'asile/résidence. Les sénégalais remarquent surtout le meilleur accès à l'emploi dans leur pays de première résidence (40 %) alors que les maliens et les guinéens remarquent le meilleur pouvoir d'achat (28.57 % et 20.93 % respectivement). Le cas des nigériens est le seul à ne pas répondre aux tendances générales car ils ont évoqué de manière majoritaire que les conditions dans le premier d'asile/résidence sont pires que dans leur pays d'origine (61.29% de réponses négatives ).

#### Question 4. Les raisons de quitter le 1<sup>er</sup> pays de résidence/asile

##### Tendance générale

Si nous prenons en compte chaque raison individuellement, les pourcentages nous montrent que la guerre/violence/persécutions est la première raison de quitter le premier pays d'asile avec 24.43 % (nettement supérieure à celle de la pauvreté/situation économique difficile : 18.77 %). Si, par contre, nous regroupons par typologie les réponses proposées pour la question, nous observons une supériorité des raisons économiques, (pauvreté + recherche d'emploi = 32.35 %) par rapport à la typologie « violence », et « projet préexistant d'expatriation» (aller vers l'Europe + pays africain = 16.74 %). Ainsi, nous pouvons affirmer que pour la plupart, il existe une motivation économique sous-jacente, évoquée de manière directe ou indirecte mais que cette motivation survient sur place, une fois que la tentative d'installation et intégration a échoué car leur départ du premier pays d'asile/résidence n'était pas prévu.



### Tendance selon la nationalité

Les ivoiriens répondent de façon assez semblable à la tendance générale bien que le pourcentage des raisons économiques soit encore plus élevé. Ainsi, le pourcentage de ceux qui ont quitté le 1<sup>er</sup> pays d'asile/résidence à cause des violences/conflits est de 20.72 %, pour des motifs économiques il est de 40.54 %, et parce qu'ils avaient des projets préexistants d'expatriation, le pourcentage atteint 10.81 %.

Pour les sierra léonais, les raisons semblent être plus définies. En effet, la plupart d'entre eux (52.50 %) considèrent la violence comme la raison principale de leur départ. Cependant, il existe aussi une tendance à évoquer des motifs combinés, dont la pauvreté (15 %) et la recherche d'emploi (2.5 %). Les projets préexistants d'expatriation (vers l'Europe ou un pays africain) sont évoqués par un pourcentage de 12.55%. Le haut pourcentage (10%) qui n'ont pas voulu répondre à la question, dénote des motivations économiques préexistantes ou/et projets préexistants d'expatriation cachés expliquant leur départ du premier pays d'asile/résidence.

Les libériens ne répondent pas de façon semblable à la tendance générale. Ainsi, seulement 24.39 % ont choisi des motifs économiques contre 35.37 % qui ont choisi la violence comme raison de quitter leur pays de premier asile/résidence. Il est à noter que 9.75 % explique leur départ à cause de motifs privés ce qui bien pourrait signifier l'occultation des motivations préexistantes aussi économiques que des projets d'expatriation (les 18.30 % d'entre eux avaient déjà reconnu ouvertement cette dernière option).

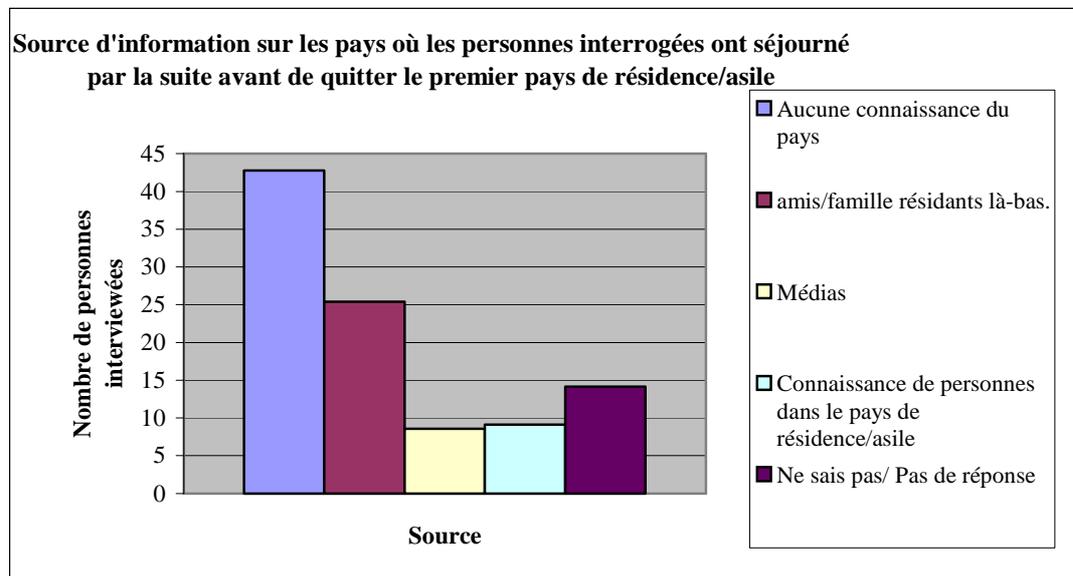
Pour les congolais, les problèmes de violence (45.16 %) sont plus évoqués que les problèmes économiques (22.58%) comme raisons de leur départ du premier pays d'asile/résidence. Seulement les 9.68 % d'entre eux, reconnaissent avoir prévu leur départ dont la destination finale était l'Europe ou un pays de l'Afrique.

Pour les guinéens, correspondant à priori au profil « migrant économique », la recherche d'emploi (30 %) est la principale raison pour une bonne partie d'entre eux, sans oublier la pauvreté/situation économique difficile (23.33 %). Il est remarqué qu'il s'agit de la seule nationalité qui a évoqué (et de manière pas du tout négligeable : 10 %) la décision familiale comme raison de départ du premier pays de résidence. Cela semble rappeler une caractéristique de la culture familiale des guinéens et la préexistence du projet de départ (16.67 % ont reconnu ouvertement cette dernière) car il confirme le pourcentage de ceux qui avaient quitté la Guinée pour la même raison.

Les sénégalais et les maliens n'ont pas beaucoup répondu à la question (35.71 % et 61.54 % respectivement), certainement à cause de la proximité géographique de leur pays, ce qui leur évite de séjourner dans un autre pays avant d'arriver en Mauritanie. Mais pour les sénégalais qui ont répondu, le binôme de la recherche d'emploi et du projet préexistant du voyage vers l'Europe apparaît comme le motif le plus important de départ.

## Question 5

### Niveau d'information sur les pays où ils ont séjourné par la suite avant de quitter le premier pays d'asile/résidence



Le pourcentage des personnes interrogées qui se sont renseignées sur le deuxième pays d'asile/résidence avant de quitter le premier est légèrement supérieur à ceux qui ne l'ont pas fait ( le 42.77% contre le 43.07 % respectivement). Pour ceux qui se sont renseignés, les amis et/ou la famille qui y résident représentent les principaux fournisseurs d'information (25.37%), tandis que les médias ou des personnes connues dans leurs premiers pays d'asile sont des sources moins utilisées (8.55% et 9.14 % respectivement). Cependant ces résultats apparemment similaires pourraient en réalité être bien à faveur de ceux qui se sont renseigné. Raisons ? Le 14.16 % des interrogés qui n'ont pas voulu répondre la question, pourcentage dont nous pourrions normalement ajouter aux réponses positives, car la seule logique expliquant les non-réponse est, que ces personnes n'ont pas voulu dévoiler la source origine de leur information concernant le pays de deuxième asile/résidence.

Il est aussi possible que les résultats négatifs soient dû à deux raisons : soit, les personnes interrogées étaient méfiantes du fait de la nature de la question et par conséquent plusieurs d'entre eux étaient réticents à fournir des informations par crainte des réseaux de passeurs ; soit, ils n'ont pas séjourné dans un autre pays avant d'arriver en Mauritanie du fait de la situation géographique du pays d'origine. Cette dernière possibilité semble être évidente pour la communauté sénégalaise (dont 46.67 % des interviewés n'ont pas répondu à la question), malienne (dont 71.4 % des interviewés n'ont pas répondu à la question), burkinabaise (dont 40 % des interviewés affirment ne pas avoir été informés et 40 % des interviewés n'ont pas donné de réponse) ou nigérienne (dont 52.63 % des interviewés affirment ne pas avoir été informés).

Le cas des guinéens est différent. Seulement une petite partie d'entre eux ne se sont pas renseignés (15.38 % ) ; par contre, la plupart de ceux qui se sont renseignés ont utilisé la famille et/ ou les amis (46.15 % du total des guinéens interrogés).

Cependant, pour les libériens, les pourcentages de ceux qui ont choisi une réponse positive et ceux qui ont répondu négativement ont été identiques (47.4 % chacun). Seulement le pourcentage de ceux qui n'ont pas répondu pourrait incliner légèrement la tendance (5.26%) vers les réponses positives. Les

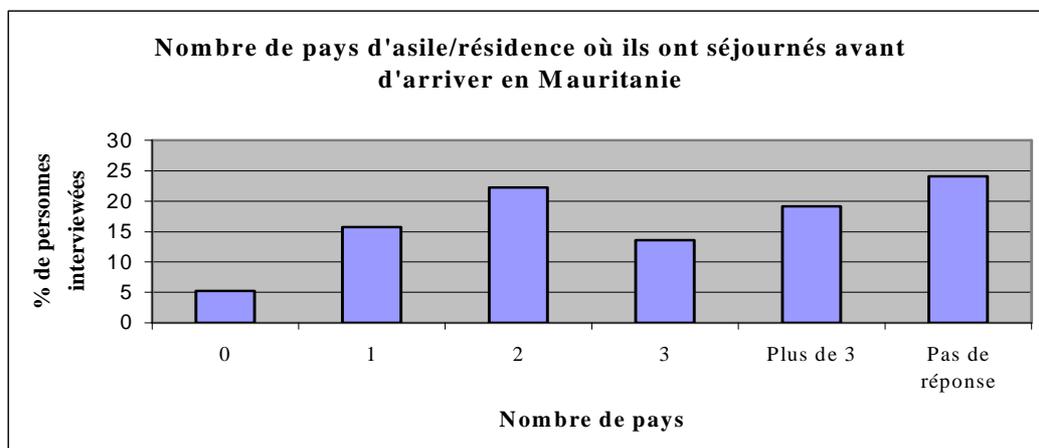
sierras léonais ont répondu de façon semblable à les libériens, si bien que le pourcentage de ceux qui ne se sont pas renseignés est supérieur (48.48 %) à celui des réponses positives (42.4 %). Cependant il faudrait ajouter à ce dernier, le pourcentage de personnes qui n'ont pas répondu (9.09%) ce qui donnerait une légère majorité de réponses positives.

Le cas des ivoiriens interrogés ressemble à celui des sierra léonais. En effet, l'ensemble des réponses positives est légèrement inférieur (41.6 %) à celles des réponses négatives (45.45 %). Cependant, si nous ajoutons le pourcentage de ceux qui n'ont pas répondu (13 %), la majorité de ceux qui se sont renseignés sur le deuxième pays d'asile/résidence avant de quitter le premier est manifeste.

Par contre en général, les congolais (84 %) ne se renseignent pas sur les pays suivants avant de quitter leur premier pays d'asile/résidence, ce qui normalement correspond au profil de ceux qui traversent plusieurs pays afin de fuir le plus loin possible leur pays d'origine.

## b) Partie 2 Bis. Conditions de départ des pays d'asile/résidence successifs

### Question 6 Nom et nombre de pays traversés



On ne peut pas tracer une tendance des réponses à cette question de manière transversale car les réponses dépendent fortement de la situation géographique du pays d'origine des personnes interrogées. L'étude par communauté s'avère donc plus indiquée pour une meilleure analyse de cette question. Auparavant, il faut noter que le pourcentage des interviewés qui n'ont pas répondu à la question est assez important (24.07 %), devenant l'option la plus choisie à cette question.

Les Sénégalais, les Maliens, les burkinabais, les Togolais et les Ivoiriens interrogés sont les plus réticents à fournir une réponse (57.14 %, 64.3 %, 80 %, 31.3 % et 34.29% respectivement). Cela peut être dû pour certains d'entre eux au fait qu'ils n'ont pas trouvé nécessaire de répondre à une question aussi évidente, notamment pour ceux qui viennent des pays voisins de la Mauritanie (Mali, Sénégal). Cependant, la méfiance ou d'autres perceptions peuvent être rapportées à ce phénomène. C'est peut-être le cas des burkinabais (80 % de non-réponse), dont la situation géographique du pays d'origine est similaire à celle des guinéens qui contrairement à eux ont majoritairement répondu à la question (87.5 % de réponses positives dont 37.5 % affirment avoir traversé un seul pays avant d'arriver en Mauritanie, alors que 37.5 % des interviewés ont traversé 2 pays et 4.17 % en ont traversé 4).

Le cas des communautés ivoiriennes, libériennes, sierra léonaises et nigérianes, méritent une attention spéciale.

Il faut remarquer le pourcentage élevé des ivoiriens interrogés qui n'ont pas répondu à la question (34.29 %). La méfiance pourrait être le facteur expliquant ce pourcentage. Les Ivoiriens semblent avoir tendance à traverser peu de pays (25.71 % ont traversé 1 seul pays et 21.43 % en ont traversé 2 contre 8.57 % qui en ont traversé 3, et 7.14 % qui en ont traversé 4 ou 5). La raison de ces réponses peut être dû à ce qu'ils quittent la Côte d'Ivoire ou le pays de premier asile par bateau (ce qui expliquerait le court parcours terrestre), ou bien qu'ils arrivent en Mauritanie en traversant le Mali, et on suppose alors qu'ils ont pu utiliser les réseaux des passeurs pour leurs déplacements, traçant des routes très spécifiques, raison pour laquelle un pourcentage élevé parmi eux n'aurait pas répondu.

Le cas des libériens semble bien différent de celui des ivoiriens car le pourcentage d'entre eux qui n'ont pas répondu à la question est plus faible (10 %), tandis que ceux qui affirment avoir traversé 1, 2 ou 3 pays est nettement supérieur (20 % 40 % et 20% respectivement). Cela est peut-être du au fait que cette communauté n'utilise pas les réseaux de passeurs avec la même fréquence que la communauté ivoirienne et que les parcours sont suivis de manière individuelle et en demeurant plus de temps dans les pays traversés (il faut noter qu'il s'agit d'une communauté qui a généré des réfugiés depuis plus longtemps que celle des ivoiriens).

Les sierra léonais ont deux tendances très différentes : Ceux qui ont traversé 1 ou 3 pays (15.62 % chacun) et ceux qui ont traversé 2 pays (34.37 %). Plusieurs raisons pourraient expliquer ces résultats : chaque tendance pourrait représenter une vague quittant le pays selon les différentes périodes de la guerre civile en Sierra Leone ; une préférence pour le mode de transport terrestre ou maritime ; l'influence des caractéristiques des pays d'asile/résidence sur le niveau d'intégration; etc. L'utilisation des réseaux des passeurs est la possible explication au pourcentage important de ceux qui n'ont pas voulu répondre à la question (21.87 %). D'autre part, il semble curieux que pratiquement 10 % (9.37 %) des sierras léonais interrogés, affirment ne pas avoir traversé un seul pays avant d'arriver en Mauritanie. La seule raison qui peut expliquer cette réponse est l'utilisation du transport maritime depuis les côtes sierra léonaises ce qui en même temps renforcerait la théorie des passeurs pour expliquer la raison du fort pourcentage de ceux qui n'ont pas répondu.

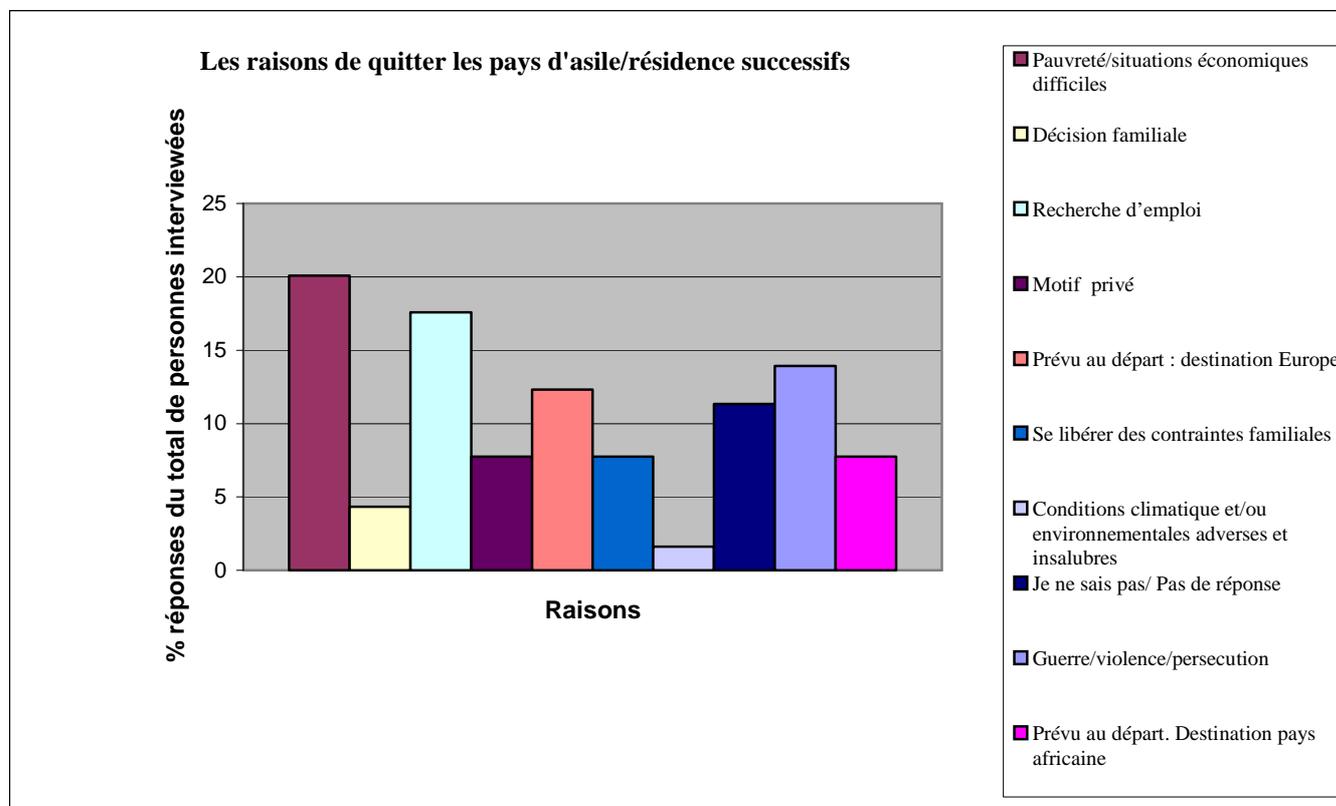
Les Nigériens interrogés ont toujours traversé plus d'un pays (5.56 % ont traversé 2 pays, 44.44 % en ont traversé 3, 27.78 % en ont traversé 4, 5.56 % en ont traversé 5 et 11.11 % ont traversé 7 pays). Cela peut signifier qu'ils préfèrent le déplacement terrestre au déplacement maritime, et que cette communauté est soumise à davantage de contraintes lors de leurs périples.

Par rapport aux pays les plus traversés pour parvenir en Mauritanie, nous ne pouvons que tracer des tendances selon la nationalité due à l'emplacement géographique de ces pays d'origine. Ainsi, les Ivoiriens préfèrent traverser le Mali (63.64 %) que le Sénégal (13.64 %) pour parvenir en Mauritanie. Les raisons de cette tendance peuvent se trouver dans l'origine géographique de la majorité des ivoiriens venant en Mauritanie (la plupart viennent du nord de la Côte d'Ivoire) et/ou bien dans le plus facile accès au territoire malien et sa traversé ce qui est expliqué à cause de la non-portée des documents d'identités de la plupart des ivoiriens en Mauritanie. Cependant cette deuxième option n'est peut-être plus valable si nous prenons en compte les tendances des libériens et sierra léonais qui préfèrent par contre traverser le Sénégal (24.32 % et 33.33 % respectivement) que le Mali (13.51 % et 0% respectivement). Si nous ajoutons que ces deux nationalités traversent aussi fréquemment la Guinée (24.32 % des libériens et 41.67% des sierra léonais interrogés), nous pouvons affirmer qu'autant de libériens que de sierra léonais, préfèrent parcourir les voies côtières que d'autres voies terrestre à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest.

Les Nigériens traversent le Sénégal et le Mali quasi indistinctement (26.32 % et 31.58) mais il est à noter que ce sont la nationalité qui traverse la Côte d'Ivoire le plus fréquemment (26.32 % des interrogés).

Les Congolais préfèrent traverser le Mali que le Sénégal (22.22 % contre 11.11% respectivement) pour parvenir en Mauritanie, mais aussi le Burkina Faso et le Nigeria (11.11 % chacun).

### Question 7 Les raisons de départ des pays d'asile/résidence successifs



#### Tendance générale

Les réponses à cette question sont différentes de celles données pour la question concernant les raisons de quitter le pays d'origine (question 1). Seulement les motifs privés et la recherche d'emploi n'ont pas varié substantiellement (7.76% et 17.58 % respectivement). Tout d'abord, il faut remarquer que de nombreuses personnes interrogées (12.33 %) n'ont pas répondu à cette question. Ensuite, les personnes ayant répondu, ont coché plusieurs réponses. La réponse la plus choisie est la pauvreté/situation économique difficile (20.09 %). La guerre/violence/persécutions, qui était le premier choix pour la question 1, demeure une des raisons les plus invoquées (13.93 %). Les motifs de vie privée prennent plus d'importance (15.24 %). Cependant, il faut noter que 1/5 des personnes interrogées (20.09 %) affirment avoir quitté leur premier pays d'asile/résidence parce que cela était prévu au départ de leurs pays d'origine, pourcentage qui ne correspond pas à ce de la même réponse à la question 4 (16.74%). Cela confirme que parmi ceux qui n'ont pas répondu à la question 4, il y avait plusieurs qui ne voulaient pas dévoiler leurs projets de voyage vers l'Europe. Le facteur « peur des réseaux de passeur » ou la méfiance par rapport la finalité de cette enquête, semble être une fois de plus manifesté de manière indirecte.

#### Tendance selon la nationalité

Coïncidant avec la tendance générale, la pauvreté/situation économique difficile est la réponse la plus choisie par les Ivoiriens (19.44 %) suivi par la recherche d'emploi (17.59 %), et la guerre/violence/persécutions (12.04 %). Il faut remarquer, contrairement aux tendances générales, que

les Ivoiriens préfèrent les destinations africaines à celles de l'Europe ( le 11.11 % contre le 8.33 % des personnes interrogées).

Les Libériens, bien qu'ils aient répondu de manière multiple et variée (seulement 25 % ont choisi une seule réponse), considèrent la pauvreté/situation économique difficile comme la raison principale de leur départ du pays d'asile/résidence (28.75 %) devant d'autres raisons qui se combinent (11.25 % ont choisi les motifs de vie privée, 13.75 % avaient prévu au départ de partir car l'Europe était la destination finale, pour 8.75 % c'était un pays africain). Il est remarquable que seulement 8.75% des interrogés aient quitté les pays d'asile/résidence successifs pour rechercher un emploi ailleurs.

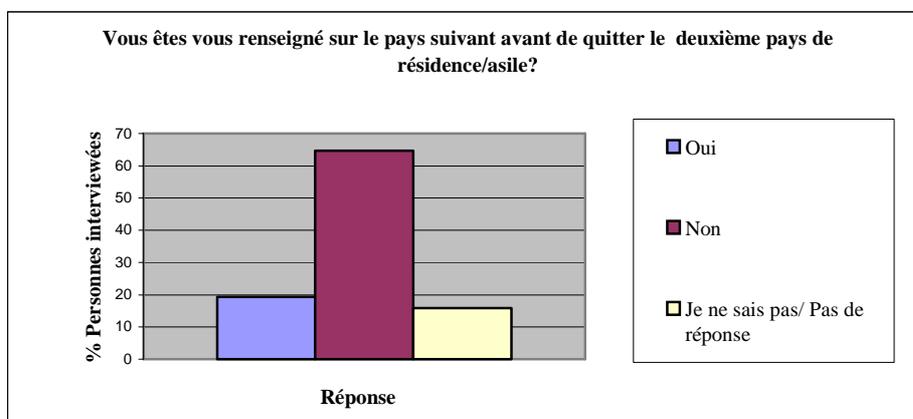
Les sierras léonais n'ont pas combiné autant de réponses que les Libériens ou les Ivoiriens. La guerre/violence/persécution est toujours la raison du départ de leurs pays d'asile/résidence successifs la plus choisie parmi eux (34.78%). La deuxième raison la plus invoquée est la combinaison des projets au départ du pays d'origine, d'aller en Europe/ pays africain comme destination finale (17.39% + 4.35 % = 21.74 %), suivi de la pauvreté/situation économique difficile (17.39 %). Pour cette communauté, la recherche d'emploi (8.70 %) ou les motifs de vie privée (2.17 %) ne constituent que faiblement une raison de leur départ des pays d'asile/résidence successifs.

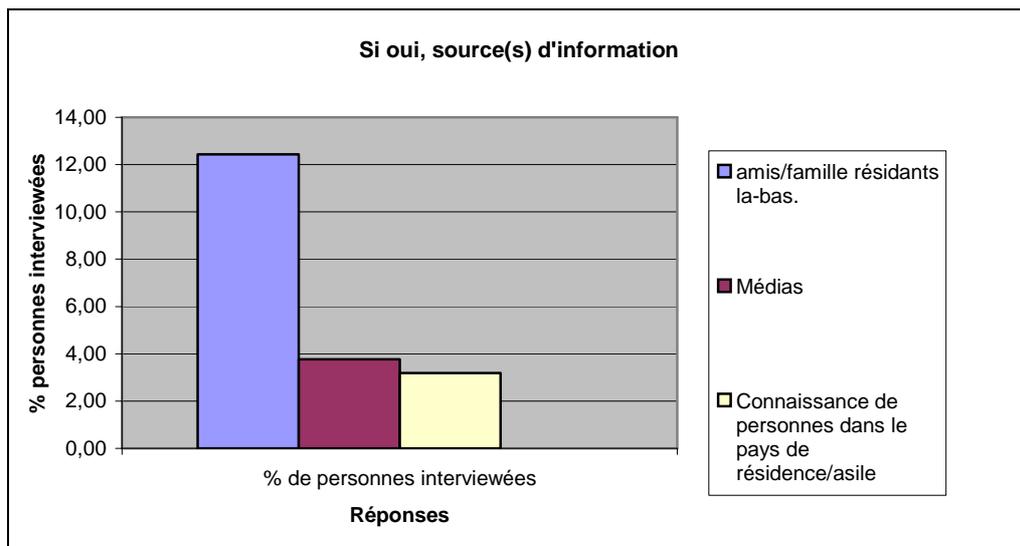
Il est à noter chez la communauté nigériane que les raisons les plus choisies quitter les pays d'asile/résidence successifs sont: La décision familiale (21.74 %) et les motifs de vie privée (26.09 %), largement devant la pauvreté/situation économique difficile (17.39 %) ou la guerre/violence/persécution (0 % !). En dehors de ces deux premières raisons, seule la recherche d'emploi constitue une raison bien répandue (17.39 %) chez les Nigériens.

Chez les Guinéens, c'est la recherche d'emploi qui prime (33.33 %) devant la pauvreté/situation économique difficile (23.33%). Mais, le taux d'abstention pour cette communauté est particulièrement élevé (16.67 %).

Finalement, pour les Congolais la pauvreté/situation économique difficile est la réponse la plus choisie (24 % des interrogées) devant la guerre/violence/persécution (12%) ou la recherche d'emploi (12 %). Si nous regroupons les raisons, la motivation économique directement évoquée (pauvreté/situation économique + recherche d'emploi =36 %) est plus choisie que les projets préexistants d'expatriation (12% + 12% = 24 %).

### Question 8 Vous êtes vous renseigné sur le pays suivant avant de quitter le deuxième pays de résidence/asile ?





### Tendance générale

L'addition des deux nouvelles réponses explicatives, de ne pas s'être renseigné sur le pays suivant avant de quitter le pays de deuxième asile/résidence a changé les tendances des personnes interrogées par rapport à la question 5. En effet, la combinaison des réponses négatives dépasse largement celles des réponses positives (64.74 % contre 19.36 %). Même en ajoutant le pourcentage de ceux qui n'ont pas répondu au pourcentage de ceux qui ont choisi une réponse affirmative, les personnes qui se sont renseignées sur le pays suivant avant de quitter le deuxième pays d'asile/résidence sont toujours minoritaires (35.26%). Les raisons de tel changement ne se trouvent pas seulement dans le fait d'avoir élargi les choix des réponses négatives car la réponse la plus choisie ('je ne connaissais pas ce pays') n'a pas varié ces pourcentages de manière sensible (les 40.46 % des interrogés contre 42.77 % des interrogés à la question 5). Certainement l'explication peut venir de l'analyse du contexte/situation dans lequel se retrouve l'interrogé. Ils se retrouvent en général dans un deuxième pays d'asile/résidence qu'ils ont pu choisir (selon les réponses à la question 5) ou ils ont eu plus de temps pour prendre une décision. En plus, le fait que les 18.21 % des interrogés affirment que d'autres s'occupaient de les aider là-bas, dénote un plus haut degré d'organisation qui renforce la maturation de leur décision. Il faudrait mettre en relation ce dernier pourcentage avec le pourcentage combiné des personnes qui affirmaient avoir des projets préexistants d'expatriation vers l'Europe/ un autre pays africain (20.09 %) pour comprendre qu'ils ne se sont pas renseignés parce qu'il y a des personnes qui leur ont organisé leur voyage depuis leur pays d'origine. La question est à savoir pourquoi ces mêmes pourcentages n'apparaissent pas depuis la question 1 ou 5 alors que le projet d'expatriation été né depuis leur pays d'origine. Il est fort probable que l'explication se trouve dans la 'méfiance/peur' des interrogés ou que le projet d'expatriation est né à partir du premier pays d'asile/résidence

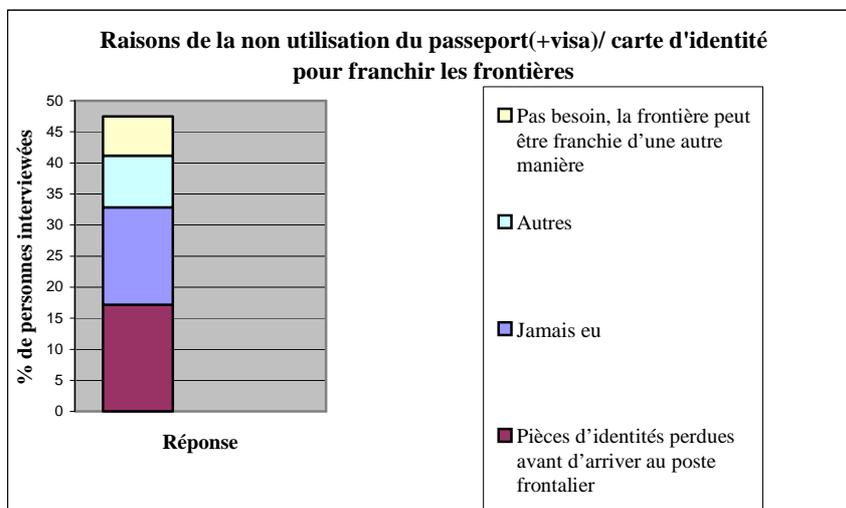
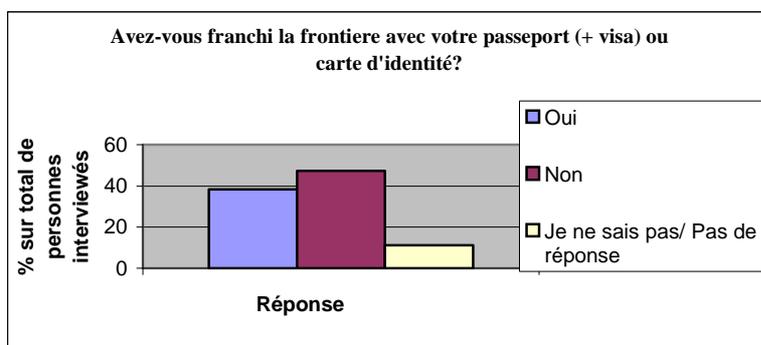
### Tendance selon la nationalité

Les tendances générales décrites plus haut, coïncident en générale avec celles de la communauté ivoirienne malgré l'important pourcentage des ivoiriens qui n'ont pas répondu à la question (21.3 % des interrogés). Les Libériens non seulement suivent la tendance générale (41.82% des interrogés ne connaissaient pas ce pays) mais aussi ils se servent de l'aide d'autres fréquemment (29.09% des interrogés). Seulement les Sénégalais et les Guinéens recourent aux réseaux avec une fréquence pareille ( 28. 57% et 29.17 % respectivement). Par contre les sierra léonais semblent être les moins organisés et informés parmi les nationalités interrogées. La plupart d'entre eux, (78.26%) affirment ne pas s'être renseignés du tout et seulement une petite minorité ont reçu l'aide d'autres personnes (4.34% des interrogés). Le fait que la plupart d'entre eux affirme avoir quitté le pays de deuxième

asile/résidence à cause de la guerre/violence/persécution (34.76% des interrogées), n'explique pas totalement telles tendances car les 21.74 % d'entre eux affirmaient avoir des projets préexistants d'expatriation. C'est pour cela que la méfiance par rapport aux enquêteurs et/ou la peur des réseaux des passeurs/trafiquants, semble jouer de nouveau un rôle important à l'heure de répondre à la question. Une autre explication raisonnable, serait la simple désorganisation ou non-planification du parcours suivi par les sierra leonais. Nous pourrions appliquer la même analyse à la communauté congolaise dont la plupart (73 % des interrogés) ne connaissait pas le pays ou ils sont allés après avoir quitté le pays de deuxième asile/résidence.

### c) Partie 3. Choix et conditions de parcours

#### Question 9 Avez-vous franchi la frontière avec votre passeport (+visa) ou carte d'identité ?



#### Tendance générale

Bien que la réponse la plus choisie ait été « oui » (38.25 %), si on rassemble l'ensemble des raisons pour ne pas avoir de passeport ou une pièce d'identité, on obtient une moyenne plus importante (47.29 %). En plus, nous pourrions ajouter à ce dernier, le pourcentage des personnes interrogées n'ayant pas répondu à la question (11.16 %). Le fait d'avoir perdu toutes leurs pièces d'identités avant d'arriver au poste frontalier (17.17%) n'en ont jamais eu (15.66 %), sont les raisons les plus choisies justifier ce résultat.

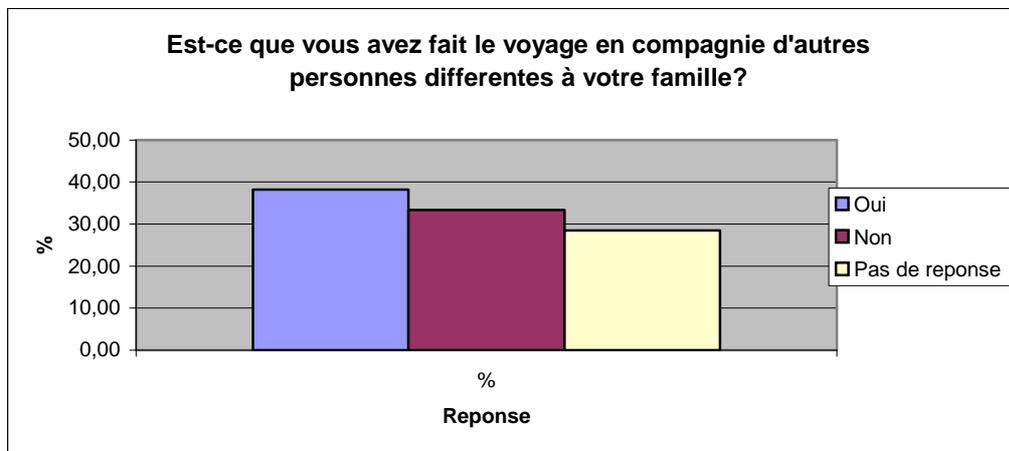
### Tendance selon la nationalité

Les Ivoiriens suivent la tendance générale bien qu'ils évoquent plus fréquemment (18.9 % des interrogés) d'autres raisons pour ne pas avoir eu de pièces d'identités pour franchir les frontières. Les Libériens et les sierra léonais portant des pièces d'identités est encore plus faible que la tendance générale (seulement les 27.45 % et 31.25 % des interrogés respectivement) et toutes les deux communautés évoquent fréquemment n'en avoir jamais eu (27.45 % et 28.15 % respectivement) ou les avoir perdu avant d'arriver au poste frontalier (29.41 % et 18.75 % respectivement). Les niveaux de sans papiers de ces deux communautés sont logiques si nous tenons en compte que les 75 % des libériens interrogés et les 78.38 % des sierra léonais interrogés avaient quitté leur pays à cause de la guerre/violence/persécution. Cependant cette hypothèse n'est pas raisonnable pour expliquer pourquoi 30.8 % des maliens interrogés n'ont jamais eu de pièces d'identités. Il faudrait chercher les raisons plutôt dans l'administration malienne.

Les Congolais semblent répondre au même model que les Libériens et sierra léonais sauf qu'ils utilisent d'autres raisons (22 % des interrogés) pour expliquer la situation d'être sans papiers plutôt que d'affirmer n'en avoir jamais eu (seulement 4.3 % des interrogés). Cela pourrait être dû au meilleur fonctionnement de l'administration congolaise chargée de l'état civil de leurs ressortissants.

D'ailleurs, les communautés dont un pourcentage important des ressortissants interrogés affirment avoir franchi la frontière portant des passeports ou des pièces d'identités sont le Burkina (100%), Guinée Bissau (100%), le Sénégal (57.14 %) le Mali (69.2 %) et la Guinée (60.87 %).

**Question 10 Est-ce que vous avez fait le voyage en compagnie d'autres personnes différentes de votre famille ?**



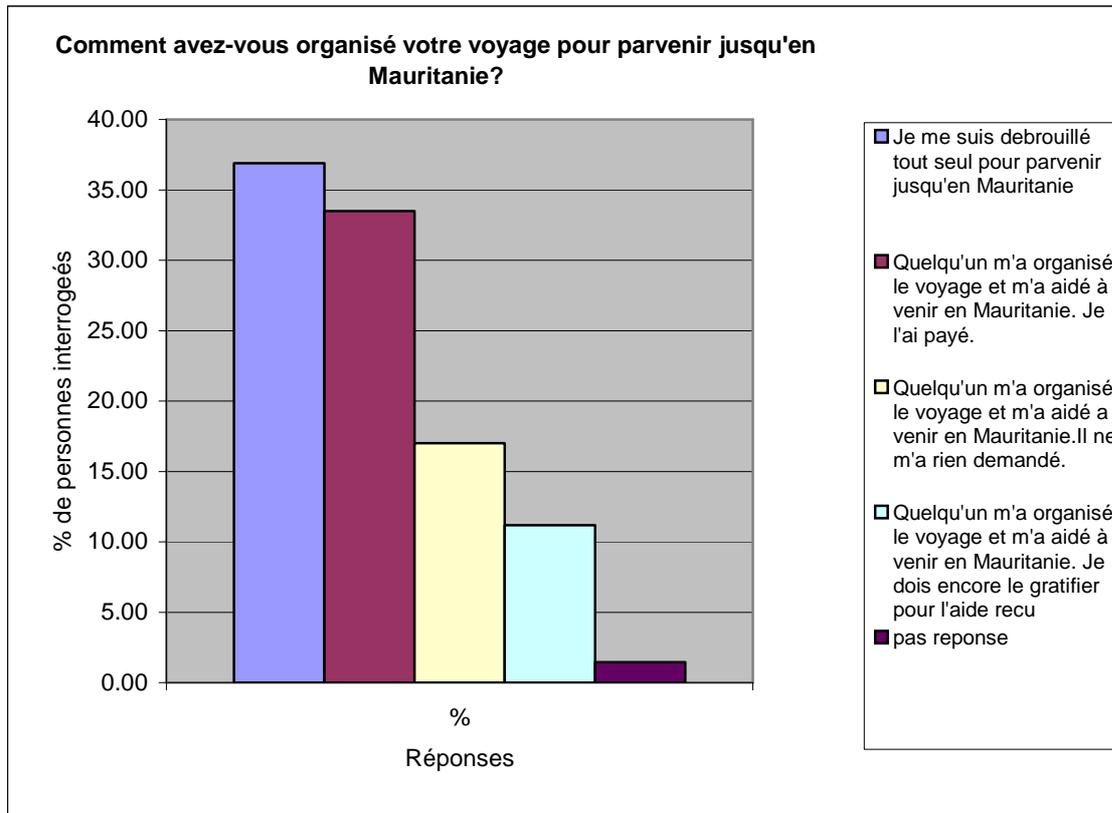
Tendance générale

La plupart (38.21 %) des personnes interrogées ont voyagé en compagnie d'autres personnes différentes de leur famille. Ce pourcentage pourrait être plus important si nous considérons que seulement 33.33 % des interrogés ont répondu négativement à la question et parmi le haut pourcentage (28.46 %) de personnes qui n'ont pas voulu répondre, il est fort probable que l'on en trouve plusieurs qui en réalité répondraient affirmativement. Cela serait du une fois de plus à la nature de la question posée et à la méfiance/peur, manifestée pour ceux qui ont utilisé des réseaux de passeurs/trafiquants pour parvenir en Mauritanie.

Tendance selon la nationalité

La tendance est confirmée 'sans restrictions' par les sierra léonais, les Camerounais et les Ivoiriens (55.56 % 58.33 % et 58.3 % des interrogés respectivement ont répondu affirmativement). Les Nigériens, ghanéens, congolais et guinéens ont manifesté plus de réserves (71.43 %, 71.43, 50 % et 38.46% respectivement n'ont pas voulu répondre) à l'heure de répondre ouvertement à la question. Seulement la communauté libérienne semble avoir des pourcentages plus équilibrés entre ceux qui n'ont pas voyagé en compagnie de personnes différentes de leurs familles (44.44 % des interrogés) et ceux qui l'ont fait (38.89 % + 16.67 % = 55.56 %).

## Question 11 Comment avez-vous organisé votre voyage pour parvenir jusqu'en Mauritanie ?



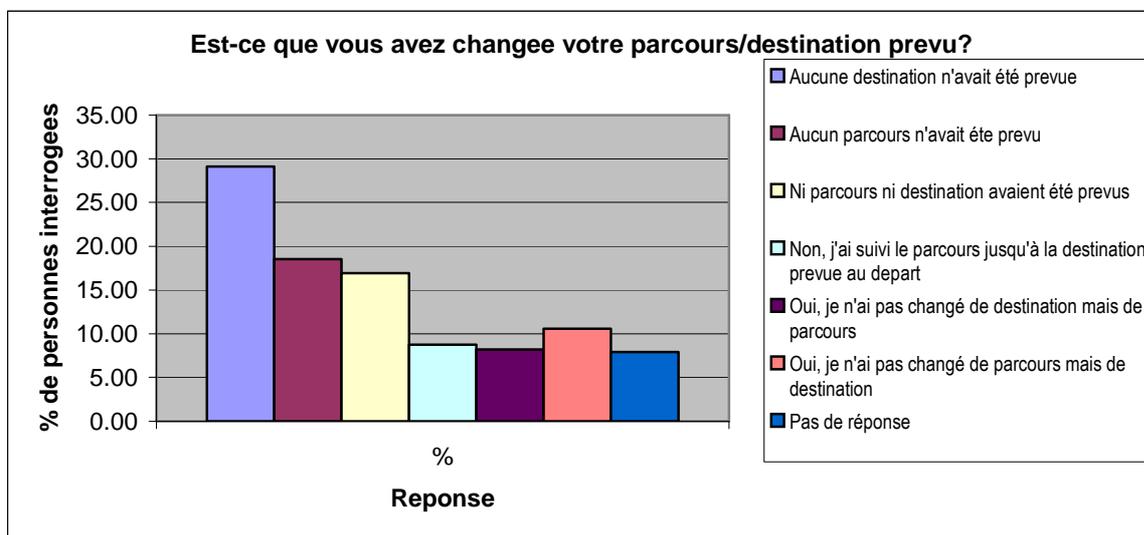
### Tendance générale

Bien que les 36.89 % des interrogées affirment s'être débrouillés tout seuls pour parvenir jusqu'en Mauritanie (étant la réponse la plus choisie), l'ensemble des réponses où le voyage a été organisé par quelqu'un est clairement supérieur. En plus, l'onérosité de cette organisation de voyage est amplement admise par la plupart des personnes interrogées (33.5 % + 11.17 % = 44.66 %). Il est à remarquer que pour la première fois au long du questionnaire, les personnes interrogées ont vraiment répondu honnêtement et ouvertement, sans aucune restriction à cette question dont le contexte touche directement le sujet des réseaux de passeurs/trafiquants. Cela est encore plus étonnant que les interrogées n'aient pas évité (seulement 1.46 % des interrogées n'ont pas répondu) la question. Cependant il faut prendre les données avec prudence car ce qui en préalable pourrait être interprété comme un exercice de reconnaissance et de courage par rapport aux réseaux de passeurs/trafiquant, il pourrait en réalité signifier des cas isolés et individuels qui profitent de l'occasion pour gagner un peu d'argent (ou qui demandent une gratification tout à fait légitime pour financer leur dépenses en essence ou autres ou/et un service en règle avec la loi). En fait, il s'agirait des individus qui, probablement, n'auraient rien à voir avec les réseaux des passeurs et/ou des trafiquants. Ceux qui ont reçu des services qui doivent encore payer est souvent interprété comme des pratiques des trafiquants ou au moins des passeurs. Cependant ceci pourrait en réalité s'agir d'une habitude commune dans le secteur du transport 'officiel' et/ou informel de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. En conséquence, ce que nous pouvons considérer comme des indices clairs et/ou preuves irréfutables serait plus prudent de les considérer comme des hypothèses plus certaines.

### Tendance selon la nationalité

Les Guinéens sont la communauté qui suit plus fidèlement les pourcentages moyens. La tendance générale est encore plus évidente dans les communautés ivoiriennes, libériennes, sierra léonaises et congolaises dont peu de leurs ressortissants se sont débrouillés tous seuls pour parvenir en Mauritanie (25 %, 22.22 %, 34.78 % et 18 % respectivement). C'est aussi vrai que leurs pourcentage au-dessous de la moyenne (36.89 %), sont dû à que celui-ci soit en partie 'gonflé' par les données des nationalités des pays limitrophes de la Mauritanie (les 78.57 % des sénégalais et les 100% des maliens se sont débrouillés tous seuls pour parvenir jusqu'en Mauritanie).

### **Question 12 Est-ce que vous avez changé votre parcours/destination prévu ?**



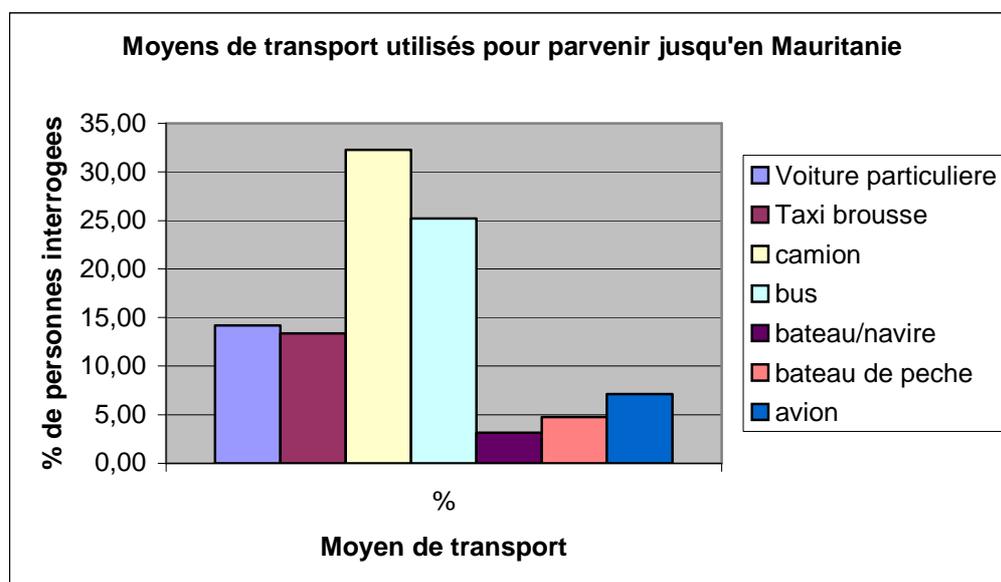
### Tendance générale

Globalement, la plupart des personnes interrogées n'avaient pas prévu, soit le parcours, soit la destination, soit aucune des deux (29.10% + 18.52 % + 16.93 % = 64.55 %). Donc, en quelque sorte l'imprévision est la caractéristique la plus commune trouvée parmi les personnes interrogées

### Tendance selon la nationalité

Les Ivoiriens, les Sénégalais, les Maliens et les Libériens suivent les tendances générales en donnant toujours les plus forts pourcentages aux réponses correspondant au profil de manque de parcours ou/et destination concrète. Tout le reste des nationalités enquêtées, si bien qu'ils donnent un pourcentage plus important aux réponses qui suivent le profil décrit plus haut, ils choisissent de manière aussi important une des réponses correspondantes au profil 'voyage tracé de quelque manière avant le départ du pays d'origine'. Seulement la communauté guinéenne ne suit pas cette règle et par contre elle accueille le plus haut pourcentage de ceux que n'ont pas changee de parcours mais de destination.

### Question 13 Moyens de transport utilisés pour parvenir jusqu'en Mauritanie



#### Tendance générale

Le transport terrestre est largement préféré (85.04 % des interrogés) au transport maritime (7.87 % des interrogés) ou au transport aérien (7.09 % des interrogés) pour parvenir jusqu'en Mauritanie. Les raisons explicatives peuvent dû à la facilité d'accès aux moyens terrestres par rapport aux maritimes et aériens.

Les interrogés ont aussi manifesté une forte préférence pour les moyens de transport collectif (72.44 %) par rapport aux moyens de transport plus limités avec de nombreux passagers<sup>1</sup> (27.56 %).

Parmi les moyens de transport terrestre, le camion (32.28 %) et ensuite le bus (25.20 %) sont les plus utilisés par les personnes interrogées. Il est à noter que le camion et non le bus (en tous ses variables<sup>2</sup>) est le moyen de transport le plus utilisé pour parvenir jusqu'en Mauritanie. Sans rentrer dans les tarifs d'une ou autre moyen collectif de transport, il semble évident que la composante 'informelle'<sup>3</sup> de ce moyen de transport lui fait attractif à ceux qui sont dépourvus de toute pièce d'identité et qui souhaitent franchir les frontières entre les états de l'Afrique de l'Ouest.

#### Tendance selon la nationalité

Pour les Ivoiriens, togolais, congolais, guinéens et soudanais, le camion représente le moyen de transport le plus utilisé (46.2 %, 55.6 %, 56 %, 46.15% et 100 % respectivement)

La voiture particulière est le moyen de transport préféré pour les Libériens, les Camerounais et les bissau-guinéens (27.78%, 33.33 % et 50 % respectivement)

Par rapport les moyens de transport maritime, seulement les Libériens, les sierra léonais et les bissau-guinéens les ont utilisé (16.67 %, 30 % et 50 % respectivement). Par contre, le transport aérien n'est

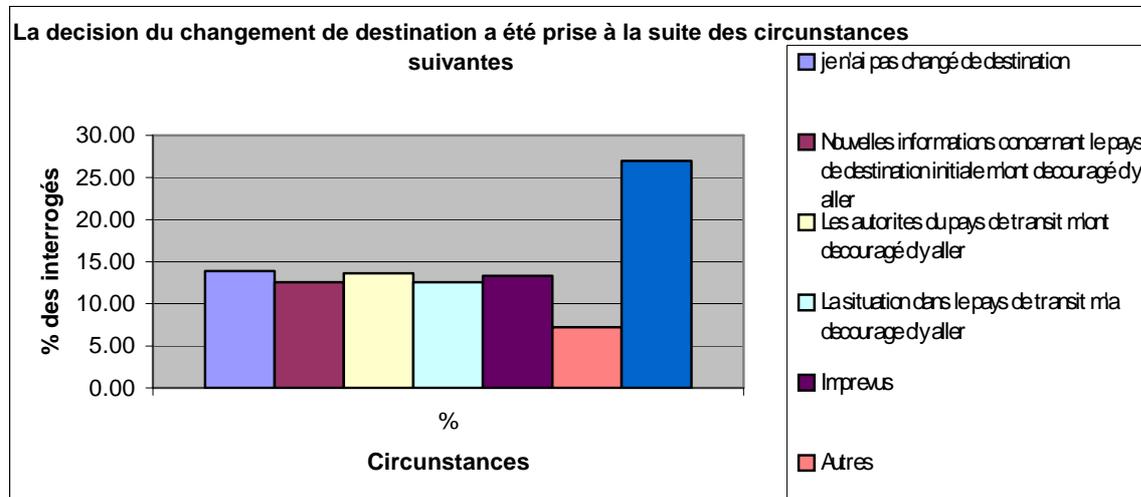
<sup>1</sup> La capacité des voitures circulant par les principales artères routières de l'Afrique de l'Ouest (parfois en portant entre 10 et 15 personnes) a été tenue en compte dans l'analyse mais elle est toujours inférieure à celle d'autres transports 'légalement' destinés au transport collectif.

<sup>2</sup> Les fourgonnettes sont comprises dans cette définition.

<sup>3</sup> Si nous considérons que le camion est un moyen de transport massif des marchandises plutôt que de personnes. (Les camions militaires peuvent constituer la seule exception à cette affirmation)

utilisé que par les Ghanéens, congolais, camerounais et gabonais (14.29 %, 22 %, 25 % et 100 % respectivement) pour parvenir jusqu'en Mauritanie.

#### Question 14 La décision de changement de destination



#### Tendance générale

Un important pourcentage (26.93 %) des personnes interrogées n'a pas voulu expliquer les circonstances dans lesquelles elles ont décidé de changer de destination. Les raisons de ce pourcentage

D'autre part, pour ceux qui changent de destination lors de leur voyage, les raisons sont bien réparties et ne peuvent pas être remarquées spécialement (chacune a été choisie par un pourcentage du 12-13% des interrogées). Cela implique la spécificité du cas de chaque personne interrogée et/ou la diversité des situations qu'ils peuvent retrouver dans les pays transités/résidés.

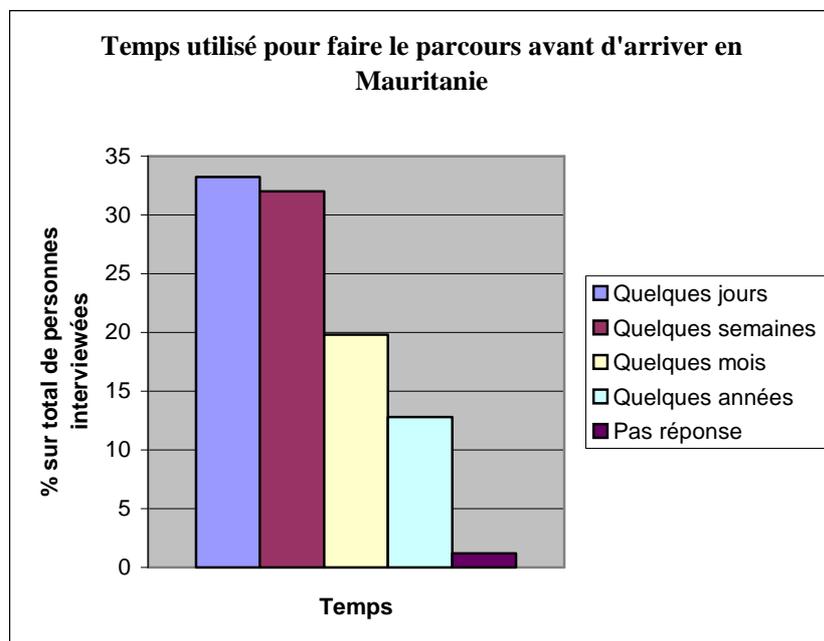
#### Tendance selon la nationalité

Pour les Ivoiriens, un tiers d'entre eux (33 %) n'ont pas répondu à la question et les raisons du changement de destination sont assez variées et réparties et seulement les imprévus (14.8 %) constituent la réponse la plus choisie avec une très légère différence par rapport aux autres raisons.

Les Libériens et les Ghanéens évoquent la situation dans le pays de transit (19.35 % et 27.78 % respectivement) un peu plus que le reste des raisons, mais les pourcentages de ceux qui n'ont pas répondu sont plus importants (29.03 %) pour les premiers. Pour les sierra léonais et nigériens la circonstance la plus choisie (18.6 % et 21.05 % respectivement) est 'les autorités du pays de transit m'ont découragé d'y aller', ce qui explique le changement de destination. Un quart des congolais (24 %) n'ont pas changé de destination, pourcentage supérieur à ce du reste de réponses (même de ceux qui n'ont pas répondu 19 %). Pour les Guinéens, les autorités du pays de transit représentent la raison la plus choisie (21.43 % des interrogés) mais le pourcentage de ceux qui n'ont pas répondu double au premier (42.86 % des interrogés).

**d) Partie 4. Tentative d'insertion lors de la période d'asile/résidence prolongée.**

**Question 15. Temps nécessaire pour parvenir en Mauritanie**



Tendance générale

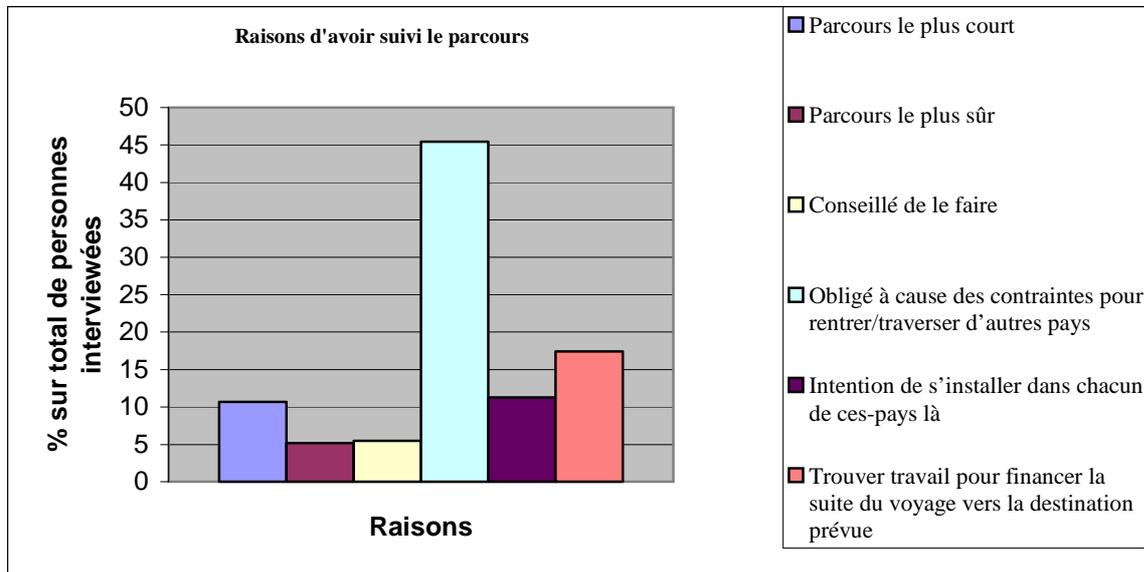
A cette question où tout le monde a répondu, en générale, il n'y a pas une réponse clairement majoritaire concernant le temps nécessaire pour parvenir en Mauritanie, et les pourcentages sont assez équilibrés. Peut-être, nous pouvons remarquer une tendance des voyages de courte durée plutôt que de longue durée (33.23 % + 32.01 % = 65.24 % contre 19.82% + 12.80 % = 32.62 %)

Tendance selon la nationalité

La raison pour laquelle la durée la plus choisie est de « quelques jours », c'est dû à la proximité des pays d'où viennent les personnes interrogées, mais aussi à la rapidité de certains venant de pays plus éloignés comme la Côte d'Ivoire (29 %), le Cameroun (36.84 %) ou la Sierra Leone (37.5 %). Il est assez surprenant que certains ivoiriens ou sierra léonais aient mis si peu de temps pour rejoindre la Mauritanie, en tenant compte du fait qu'ils sont ressortissants de pays générateurs de réfugiés où l'insécurité et autres contraintes empêchent très souvent une circulation fluide. Il est logique, si on se réfère à l'éloignement géographique et à la situation difficile dans le pays d'origine que les Libériens et surtout les Congolais (20.8 % et 24 % respectivement ont mis quelques années) mettent plus de temps pour parvenir en Mauritanie.

## Question 16

### Pourquoi avez vous suivi ce parcours ?



#### Tendance générale

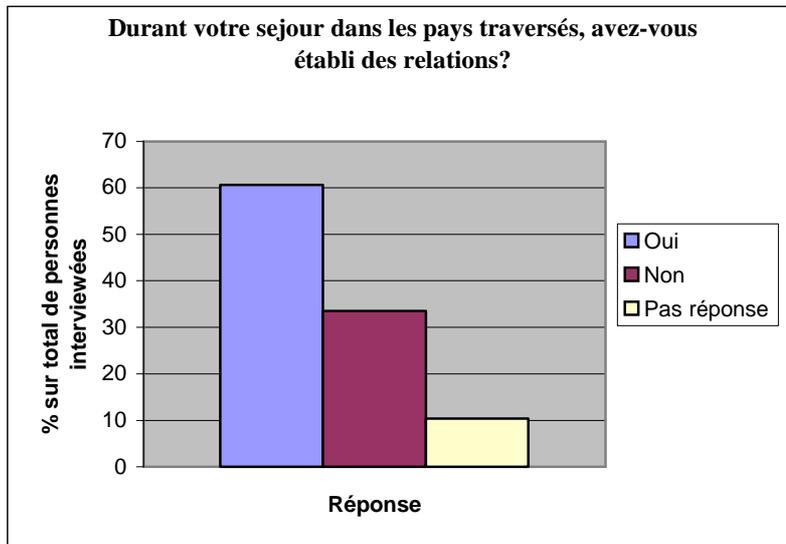
Les contraintes vécues lors de l'entrée et traversée d'autres pays, représentent la raison la plus déterminante (45.43 % l'ont choisi) de la tracée des parcours par les interrogés. En suivant cette logique, ce n'est pas étonnant que les interrogés choisissent en deuxième place (17.38 % des interrogés) la meilleure accessibilité à un emploi leur permettant de financer la suite de leur voyage vers la destination prévue comme raison d'avoir suivi ce parcours. Par conséquent, ce n'est pas le fait que le parcours soit plus court ou plus sûr (seulement le 10.67 % et le 5.49 % respectivement ont choisi ces réponses) des motivations relevantes pour les interrogés, ni leur intention de s'installer dans un des pays traversés (seulement le 11.28 % des interrogés). Tout cela nous laisse apprendre qu'en générale, les interrogés ne prennent pas en compte le temps ou la sécurité à l'heure de décider le parcours à suivre mais plutôt la décision est prise sur la base des situations qui vivent dans les pays habités/traversés. Les pourcentages aussi laissent voir l'improvisation et l'accidentalité avec laquelle les personnes interrogées ont organisé et vécu-leur voyages pour parvenir jusqu'en Mauritanie.

#### Tendance selon la nationalité

Les Ivoiriens, les Libériens, les Togolais, les Congolais et les Camerounais suivent assez correctement ces tendances générales et sélectionnent avec le même ordre les deux réponses les plus choisies. La plupart des sierra léonais (51.61 %) suivent leurs parcours à cause des contraintes mais certains d'entre eux (16.13 %) aussi parce qu'ils ont reçu des conseils plutôt que pour chercher un emploi leur permettant de continuer à financer leur voyage (seulement le 9.6 % des interrogés). Nous trouvons la même tendance pour les Guinéens (47.83 % et 17.39 % respectivement).

Les Nigériens sont la seule communauté qui considère la courte longueur du parcours comme deuxième raison (16.67 % des interrogés) la plus choisi.

## Question 17 Durant votre séjour dans les pays traversés, avez-vous établi des relations ?



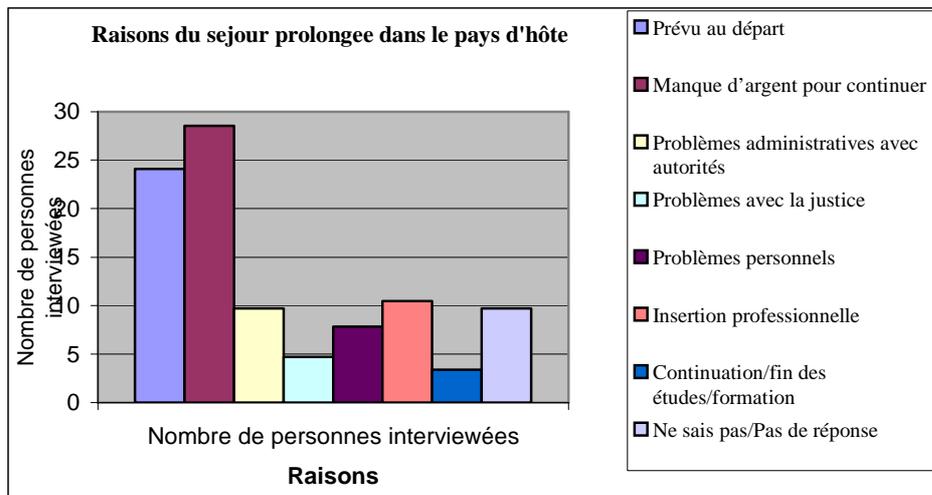
### Tendance générale

La grande majorité des personnes interrogées (60.64 % de réponses affirmatives contre 33.51 % de réponses négatives) ont d'une manière ou d'une autre établi une relation lors de leur séjour dans un pays traversé avec la population locale. La relation de connaissance (23.67 %) et l'affinité religieuse (14.89 %) sont globalement plus importantes parmi les réponses affirmatives. L'amitié est une autre sorte de relation établie par 11.17 % et personne n'affirme avoir établi une relation basée sur l'affinité politique lors de leur séjour dans les pays traversés. D'autres part, il existe un pourcentage important parmi les interrogés (15.16%) qui n'ont établi aucune sorte de relation parce qu'ils ne voient pas l'intérêt de le faire. Cela peut être dû aux courtes durées de leur séjour dans les pays traversés (voir réponses à la question 15) ou à la (auto) limitation des mouvements et la discrétion de ceux qui utilisent les réseaux des passeurs/trafiquants.

### Tendance selon la nationalité

Les Ghanéens, congolais et camerounais sont les communautés les plus proclives à établir quelque sorte de relation (83.33 % 72 % et 68.18 % respectivement). Cela arrive sûrement à cause des longs parcours qu'ils font pour parvenir jusqu'en Mauritanie ce qui augmente les possibilités de se croiser avec plus de gens par rapport aux autres communautés, plus proches géographiquement de la Mauritanie. Les Ivoiriens, les Libériens, les Nigériens, les Ghanéens et les Congolais établissent des relations de connaissance pour devant d'autres sortes. Les sierra leonais, par contre, sont les plus rétifs à établir des relations (seulement le 40 % d'entre eux) parce qu'ils trouvent des problèmes de communication (20 % d'entre eux) ou le refus de la population du pays de transit (17.5 %) fondamentalement. Pratiquement un tiers (28 %) des guinéens ne manifestent aucun intérêt à établir de relations et s'ils le font, ils préfèrent des liens solides comme l'amitié (20 %) ou l'affinité religieuse.

## Question 18 Pourquoi avez-vous séjourné dans ce pays ?



### Tendance générale

Selon les résultats, le manque d'argent pour continuer le voyage (28.53 %) est la première raison explicative à la prévision de ce séjour prolongé dans le pays traversés. Pas loin de la première (24.08 %), nous trouvons la prévision au départ comme deuxième raison la plus choisie par les interrogés. En général cela, nous permet d'établir des profils bien différents parmi les personnes interrogées : Ceux qui ont bien organisé leur voyage en prévoyant les possibles contraintes et d'autre part ceux qui ont succombés aux contraintes trouvées lors de leurs parcours ou/et qui n'avaient pas bien calculé les possibles imprévus ou simplement aucune prévision n'avait été faite.

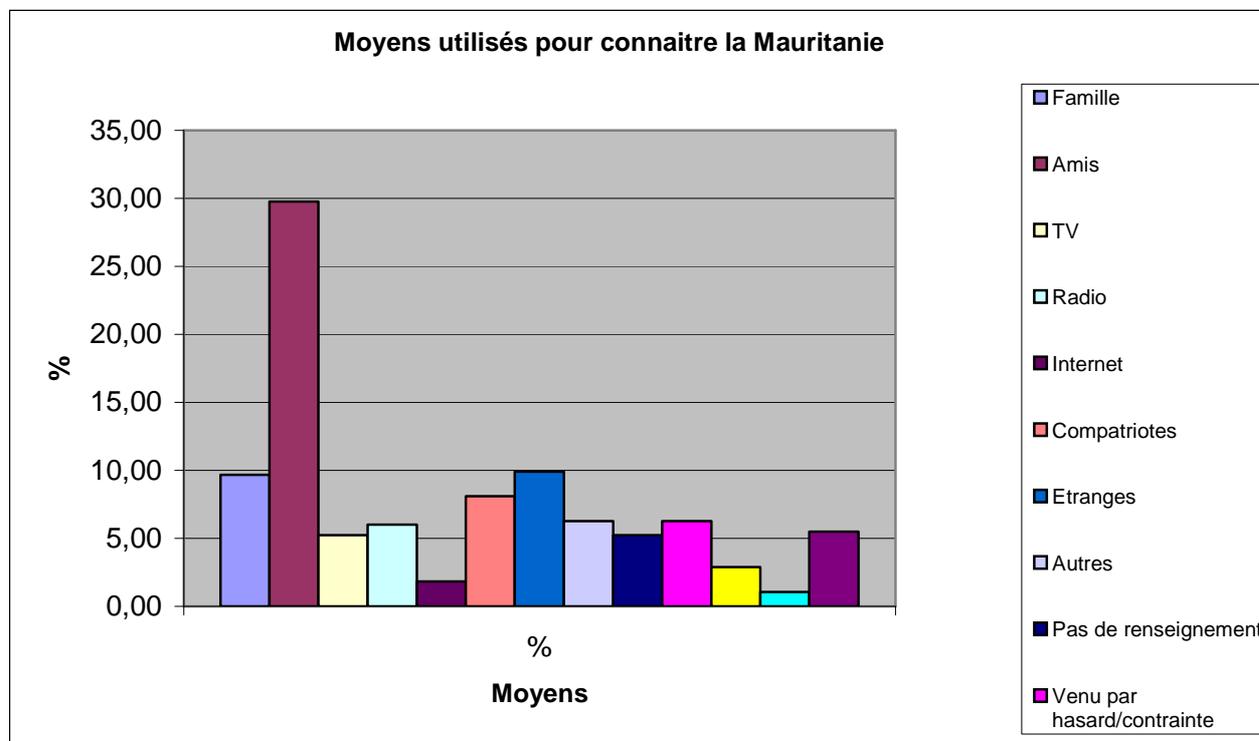
D'autre part, nous trouvons comme troisième réponse la plus choisie (10.47 % des interrogés) ceux qui ont prolongé leur séjour dans le pays d'hôte parce qu'ils avaient trouvé un emploi suffisamment rémunéré pour subvenir à leurs besoins. Ces personnes qui manifestent clairement leurs tentatives d'installation et intégration dans le pays d'hôte, nous pourrions les considérer comme répondant aussi au profil des non-prévoyantes mais avec la particularité de retrouver des facilités plutôt que des contraintes dans les pays d'hôte.

### Tendance selon la nationalité

En règle générale, les Ivoiriens, libériens et guinéens se divisent entre ceux qui prévoient et qui ne prévoient pas les séjours prolongés dans les pays d'hôte, bien qu'une partie non négligeable des libériens (16.47 %) trouvent aussi un emploi bien rémunéré leur permettant de s'installer au moins temporairement dans le pays d'hôte. Cette tendance à la tentative d'installation dans le pays d'hôte est aussi manifesté pour 21.28 % des sierra léonais qui, par contre se retrouvent très souvent (27.66 % d'entre eux) sans argent pour continuer le voyage. Cela contraste avec les Ivoiriens qui n'évoquent pas spécialement (8.54 %) la nécessité de trouver un emploi comme raison de séjourner dans les pays traversés alors qu'ils pourraient s'intégrer plus facilement, dû au fait de qu'ils ne déclarent pas rencontrer de problème de communication ou de rejet de la part des populations locales. Cela est peut-être dû au fait qu'ils ne sont pas aussi intéressés à l'insertion locale que les Libériens ou les sierras léonais car ils désirent traverser le pays pour aller vers leur destination finale. Cependant, les Nigériens (47.06 %) et les Congolais (58.33 %) sont les communautés les plus proclives à se retrouver avec ces problèmes économiques pour continuer leur voyages. L'imprévision et les longues distances parcourues pour parvenir jusqu'en Mauritanie expliqueraient les réponses de ces deux communautés.

e) Partie V : La Mauritanie : Pays de destination temporaire/finale ?

Question 19 Comment avez –vous connu la Mauritanie ?



Tendance générale

L'immense majorité des personnes interrogées (89.3%) se sont renseignées d'une manière ou d'autre sur la Mauritanie. Les réponses concernant les moyens de connaître la Mauritanie sont assez équilibrés en général. Toutefois, la plupart des personnes interrogées ont utilisé principalement les amis (29.76 %), des étrangers (9.92 %) et la famille (9.66 %) pour se renseigner. La télévision et la radio ont été faiblement utilisées (5.22 % et 6 % respectivement) et l'Internet très rarement (1.82%).

Cela veut dire que les personnes interrogées préfèrent les moyens traditionnels pour se renseigner, par exemple le « bouche à oreille », aux médias moins personnels. L'information obtenue via des étrangers ou d'autres compatriotes (8.09 %) apparaît comme choix préférés aux médias. Cela peut signifier que les informations fournies par les grands médias n'intéressent pas les personnes interrogées ou/et qu'il leur est plus difficile d'y avoir accès.

Lors des interviews, d'autres sources ont été également évoquées tels que les cartes de la Mauritanie ou les connaissances acquises lors de leurs études en géographie ou histoire au lycée ou/et à l'université.

Tendance selon la nationalité

Les Ivoiriens, les Libériens, les Nigériens, les Congolais, les Camerounais ou les Guinéens préfèrent utiliser les amis aux autres sources d'information (32.93 %, 31.58 %, 27.78 %, 36 %, 47.37 % et 38 % respectivement). Les sierra léonais aussi, mais en utilisant les étrangers au même niveau (18.92 %) comme source d'information sur la Mauritanie. Les Maliens préfèrent autant la famille que les amis comme première source d'information (37.50 % des interrogées pour chacune). Seulement les

Sénégalais et burkinabais montrent plus de confiance à la famille qu'aux autres sources à l'heure de se renseigner (38.1 % et 50 % respectivement). D'autre part, les Libériens et les Nigériens sont les communautés qui sont venus plus souvent en Mauritanie à cause des facteurs non choisis comme le hasard ou les contraintes (10.53 et 11.11 % respectivement).

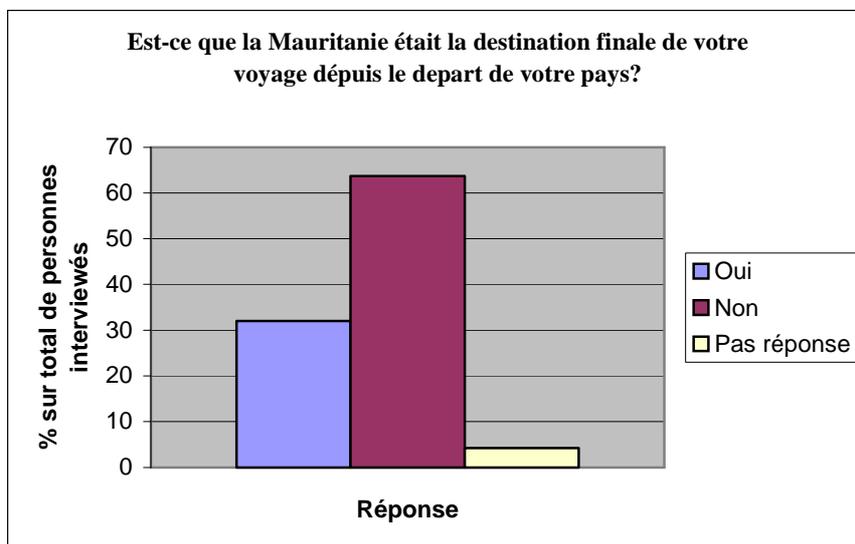
Les Ivoiriens préfèrent être informés sur la Mauritanie par des amis (32.93 %), autres compatriotes (10.98 %) ou/et des étrangers (12.20 %) à utiliser la télévision (3.36 %), la radio (8.54 %) ou Internet (1.22 %). La famille, par contre, est rarement utilisée (4.88%). Cela veut dire, ou bien les Ivoiriens arrivant en Mauritanie ne sont pas proches de leurs familles parce qu'ils sont déracinés (possible dû aux conséquences de la guerre civile et conflit en Côte d'Ivoire) ou bien que l'information qu'ils désirent connaître de la Mauritanie ne correspond qu'aux affaires de travail dans les secteurs informels ou de préparatifs pour tenter de gagner l'Europe, sujets plus appropriés à demander aux amis ou bien c'est une combinaison des deux.

Les Libériens, de manière plus majoritaire (31.58 %) préfèrent aussi être informés par les amis, mais ils consultent également leurs familles (10.53 %), d'autres compatriotes (9.12 %) et des étrangers (9.21 %). La radio et l'Internet sont écartés (0 %) et seulement la télévision est un peu plus utilisée (6.58 %).

Pour les sierras léonais, les amis, la télévision et les étrangers sont leurs principales sources d'informations et contrairement aux libériens, ils ne se sont jamais informés sur la Mauritanie par leurs familles.

Les Guinéens préfèrent fortement être informés par les familles et amis (19.23 % et 38.46 % respectivement) alors que les Congolais préfèrent utiliser les amis et d'autres moyens non identifiés (20 %)

#### Question 20 Est-ce que la Mauritanie était la destination finale de votre voyage depuis le départ de votre pays ?



#### Tendance générale

Pour la majorité (63.75 %) des personnes interviewées, la Mauritanie n'était pas la destination finale du voyage depuis leur pays d'origine et si elle l'était, c'était parce qu'ils le considéraient en premier lieu comme un pays sûr (pour les 17.80 %). Seulement un petit pourcentage (7.77 %) sont venus en Mauritanie expressément pour chercher un emploi.

### Tendance selon la nationalité

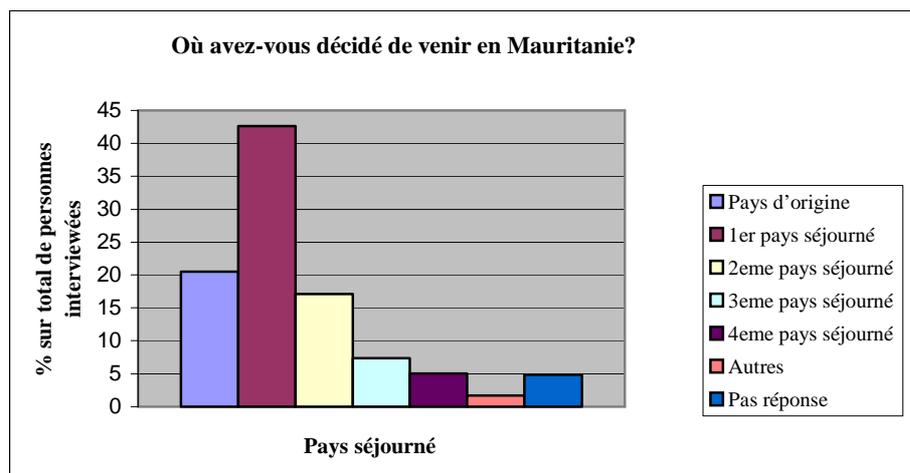
Cela explique pourquoi des nationalités traditionnellement migrants vers la Mauritanie, constituent la principale base de cette majorité (69.23 % des sénégalais et 66.67 % des maliens interviewés). Toutes les autres communautés ont nié majoritairement avoir choisi la Mauritanie comme destination finale depuis leur départ de leur pays d'origine, même les Guinéens (52.17 %), communauté de traditions migratoires similaires à celles des sénégalais et maliens.

Les burkinabais sont la seule communauté où le pourcentage de ceux qui avaient choisi la Mauritanie est plus grand que de ceux qui pensent le contraire. Cependant, son faible représentation dans l'échantillon fait de leur différent profil une simple anecdote.

Par contre, les Ivoiriens, les Libériens, les Togolais et les sierras léonais ayant prévu la Mauritanie comme destination finale sont venus chercher la paix/sécurité principalement (20.8 %, 26.42 %, 22.86 % et 33.3 % respectivement) mais ils sont toujours en minorité par rapport à ceux qui n'avaient pas choisi la Mauritanie comme destination finale (55.8 %, 69.81 %, 57.14 % et 53.3 % respectivement).

D'ailleurs, il est à noter que parmi les Congolais, peu d'entre eux (12 %) sont venu chercher la paix/sécurité en Mauritanie et qu'au contraire, la grande majorité (80 %) ne considéraient pas la Mauritanie comme destination finale.

### **Question 21 Où avez-vous décidé de venir en Mauritanie ?**



### Tendance générale

Une partie importante (42.62 %) des personnes interrogées a pris la décision de venir en Mauritanie alors qu'elles étaient dans le premier pays de transit. Il faut noter que le pourcentage de ceux qui ont décidé de venir en Mauritanie dès leur pays d'origine (20.47%) ne coïncide pas exactement avec le pourcentage total de ceux qui avaient choisi la Mauritanie comme destination finale (32.04 %). Cela est peut-être dû au fait que certains d'entre ceux qui avaient répondu affirmativement à cette dernière question, avaient choisi plus d'une raison pour justifier leur décision. Donc, finalement, nous pouvons conclure que les réponses aux questions 20 et 21 sont cohérentes ce qui apporte un peu plus de crédibilité aux résultats du questionnaire.

### Tendance selon la nationalité

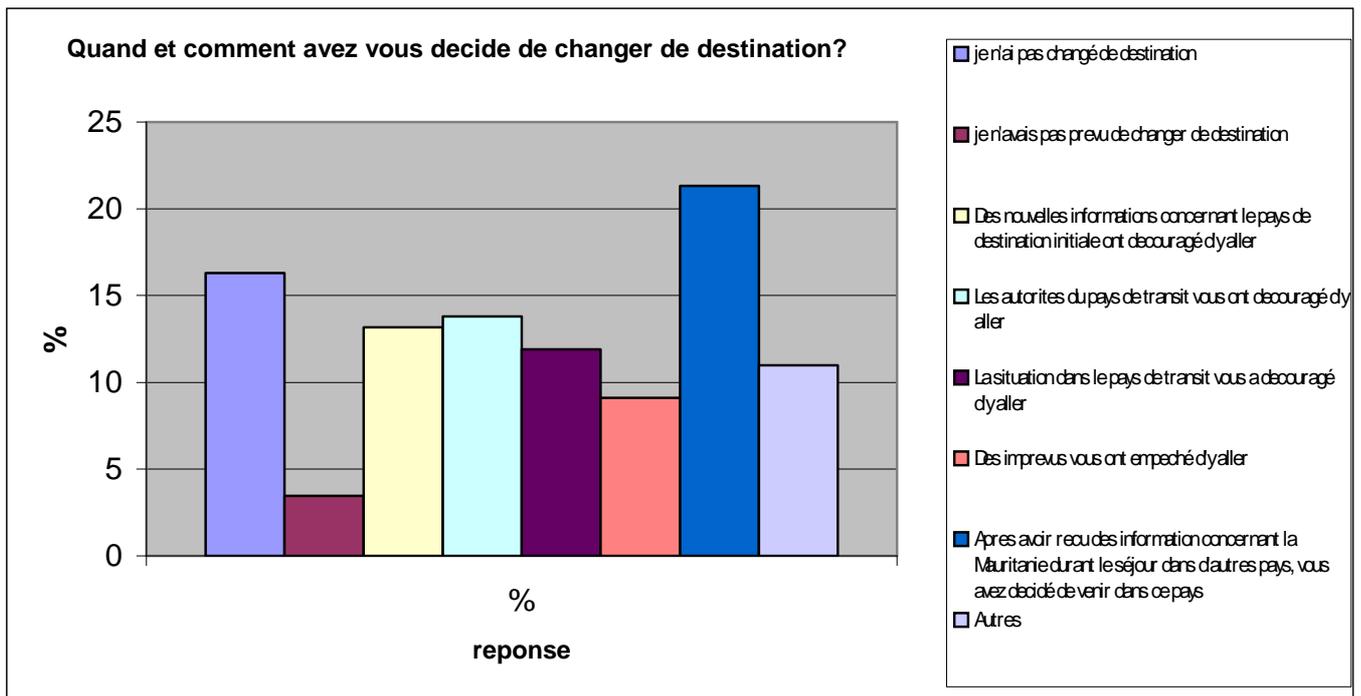
Chez les communautés génératrices de demandeurs d'asile et/ou des réfugiés, la décision de venir en Mauritanie a été prise généralement dans le premier pays de transit, lequel normalement a été leur pays d'asile. C'est le cas des libériens (62.5 %) et des sierras léonais (51.52 %) mais c'est moins évident

chez les Ivoiriens (36.4 %) lesquels prennent aussi la décision depuis leur pays d'origine (31.8 %). Le cas des congolais semble être tout à fait différent car ils ne prennent pas la décision dans leur pays d'origine mais dans le premier pays de transit (27 %) ou même dans le quatrième (31 %). Peut-être, cela démontre des contextes et des perceptions assez différentes chez les communautés génératrices de demandeurs d'asile et/ou des réfugiés. Surtout, cela démontre les différents niveaux d'accès à l'information, car si nous observons les pourcentages de la question 19, les sources utilisées par les Congolais pour s'informer sur la Mauritanie sont moins précises et directes que celles des autres nationalités.

Chez les communautés traditionnellement inclinées à générer des migrants, la décision de venir en Mauritanie est prise dans leur pays d'origine. Le cas des sénégalais (92.31 %) et des maliens (91.67%) semblent répondre à ce modèle classique. Cependant, si nous comparons ces résultats avec les pourcentages donnés par chacune de ces communautés, nous apprendrons que la décision de venir en Mauritanie n'a pas été prise parce qu'elle était leur destination finale mais plutôt leur premier pays de transit vers d'autres destinations.

Seuls les Guinéens semblent continuer sur un mode de migration traditionnel vers la Mauritanie. En effet, le pourcentage important (47.36 %) de ceux qui affirmaient avoir choisi la Mauritanie pour une raison ou une autre, est plus ou moins maintenu parmi ceux qui ont décidé de venir en Guinée Conakry (37.5 %) malgré le fait que beaucoup d'entre eux avaient pris la décision dans leur premier pays de transit (50 %). Ce dernier pourcentage peut être facilement expliqué si nous prenons en considération l'importante proportion de ceux qui avaient choisi la Mauritanie comme destination finale parce qu'ils y cherchaient un emploi. En résumé, il est fort probable que les Guinéens qui avaient décidé de venir en Mauritanie dans le premier pays de transit aient pris cette décision après avoir échoué dans leur recherche de travail. Nous pourrions aller plus loin et affirmer sans risque que le Sénégal était ce premier pays.

## Question 22 Quand et comment êtes vous décidé à changer de destination)



### Tendance générale

A la vue des pourcentages des réponses obtenues à cette question, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas un seul facteur explicatif du changement de destination applicable à l'ensemble des personnes interrogées. Cependant nous pouvons dire qu'une partie importante s'est répandue entre ceux qui avaient décidé de venir en Mauritanie après avoir reçu des informations concernant ce pays durant leur séjour dans d'autres pays transités (21.31 %) et ceux qui n'ont pas changé de destination (16.30 %).

### Tendance selon la nationalité

Les Ivoiriens, bien qu'ils aient donné des raisons assez variées pour changer de destination, ont finalement reçu des informations concernant la Mauritanie durant leur séjour dans d'autres pays qui les ont fait venir pour une partie importante d'entre eux (32.84 %).

Pour les Libériens les raisons sont aussi assez variées et seulement (66.66 %) 'les autorités du pays de transit' dépassent légèrement les autres comme la raison du changement de destination bien qu'ils soient les plus enclins à justifier ce changement de destination en combinant plusieurs facteurs, notamment avec la situation dans le pays de transit (pour 16.90 %) ou d'autres imprévus (16.90 %) ou des informations les décourageant sur le pays de destination initiale (25 %). L'information reçue sur la Mauritanie n'a motivé qu'une petite partie des libériens (11.27 %).

Pour les sierras léonais qui ont varié leurs réponses et les ont combiné, les raisons les plus évoquée pour le changement de destination est l'information reçue concernant la Mauritanie durant leur séjour dans d'autres pays transités (24.32%) et le découragement incité par les autorités du pays de transit (21.62 %). C'est une communauté qui évoque d'autres raisons telles que le manque d'assistance de la part du HCR (13.51 %).

Les Sénégalais changent de destination principalement (60 %) à cause des nouvelles informations concernant le pays de destination initial ce qui les décourage d'y aller. Par contre, les Guinéens normalement ne changent pas de destination (42.11 %) et s'ils l'ont fait c'est pour venir en Mauritanie après avoir reçu des informations concernant ce pays durant leur séjour dans d'autres pays.

## IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette enquête a touché de nombreuses questions concernant les expériences des demandeurs d'asile et réfugiés et elle a mis en évidence plusieurs problématiques expliquant les logiques de leurs parcours et de leurs prises de décision. Voici les lignes de débat qui méritent d'être prises en considération afin de contribuer à mieux gérer et réduire à partir de l'optique du HCR, la présence des personnes qui nous concernent (demandeurs d'asile et réfugiés) dans ceux des mouvements secondaires des flux migratoires mixtes.

- La croissance des mouvements secondaires des demandeurs d'asile et des réfugiés est en partie produite par l'échec de l'implémentation des solutions durables dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Les raisons peuvent être diverses et discutables, propres ou étrangères à celles qui affectent les populations locales des pays d'asile/résidence. Cette croissance peut être ou pas, le résultat des politiques des gouvernements des pays d'hôtes mais, en général, elle a comme conséquence des mouvements des personnes sans documents en situation de vulnérabilité.
- Les demandeurs d'asile et les réfugiés utilisent des raisons très diverses pour justifier ces mouvements secondaires, souvent irréguliers, ce qui met à débat, le concept de « protection effective ». Nous n'avons pas suffisamment d'information pour évaluer si le processus juridique, le processus social ou culturel ont contribué à l'échec de l'intégration locale ou à la réinstallation dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, mais nous en avons suffisamment sur le processus économique. Sans rentrer dans l'analyse de tout les facteurs critiques composant les éléments qui comprennent ce concept, nous trouvons un facteur applicable, directement ou indirectement à la plupart des personnes interrogées dans cette enquête : il s'agit de l'accès aux moyens de subsistance suffisants pour maintenir une vie adéquate<sup>4</sup>.
- Le fait que les demandeurs d'asile/réfuégiés utilisent les mêmes trajets et moyens que les migrants économiques pour parvenir jusqu'au pays de destination finale, devrait être pris en compte par le HCR à l'heure de définir la stratégie de protection des personnes concernées, dans le sens de promouvoir les droits de l'homme de l'ensemble des personnes qui composent les flux migratoires mixtes. Actuellement il existe une tendance des gouvernements impliqués dans la gestion de la migration à ne pas faire de distinction entre les différentes catégories et à déshumaniser, voir criminaliser, le concept de « migrant », en leur niant leur droits les plus basiques. C'est pour cela que si le HCR ne s'implique pas dans la promotion ou/et la défense des droits de l'homme de tous les personnes composantes ces flux migratoires mixtes, (incluant des personnes qui ne répondent pas aux critères établis par le Mandat du HCR), on a le risque de contribuer à diminuer la protection des personnes concernées parce qu'elles se retrouvent au préalable dans les même afflux.
- Etant donné que le HCR est une agence des Nations Unies, et son mandat a été inspiré à la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948, le HCR devrait agir par rapport aux vulnérations des droits de l'homme, lors de la gestion légitime des flux migratoires par les gouvernements des pays du monde.

---

<sup>4</sup> Point 15 g) du sommaire des conclusions sur le concept de « Protection effective » dans le contexte des Mouvements secondaires des réfugiés et des demandeurs d'asile. Table-ronde des experts à Lisbonne 9-10 décembre 2002.

En conséquence, le bureau du HCR, toujours en suivant le Plan d'Action en Dix Points<sup>5</sup> devrait focaliser ses efforts sur les aspects suivants pour gérer les flux migratoires mixtes en Afrique de l'Ouest :

- D'abord en trouvant des solutions durables pour les réfugiés demeurant dans les premiers pays d'asile :
  1. En renforçant les moyens des bureaux basés dans les pays accueillant le plus grand nombre des demandeurs d'asile et réfugiés.
  2. En promouvant et implémentant efficacement les instruments juridiques qui régulent les droits des réfugiés dans les pays d'hôte, afin de permettre aux réfugiés de jouir *de facto* au moins des droits basiques contenus dans la Convention 1951 relatif au statut des réfugiés et celle de la OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.
- Travailler en partenariat avec d'autres organisations internationales, ONGs et gouvernements en améliorant les conditions de vie de la population dans les pays récepteurs des demandeurs d'asile et réfugiés notamment, dans la création d'emploi et dans la garantie des standards minimum pour subvenir à leurs besoins dignement.
- Harmoniser les décisions et pratiques de ceux qui participent dans la détermination du statut de réfugié afin d'éviter « l'effet appel » vers les pays dont les décisions positives sont plus nombreuses que celles négatives.
- Promouvoir et octroyer des pièces d'identités (récépissé, attestations etc...) aux demandeurs d'asile et réfugié, en réduisant le plus possible le délai afin d'éviter les sans papiers et leur vulnérabilité.
- Améliorer les mécanismes de l'octroi des titres de voyage ou documents similaires, permettant la mobilité des réfugiés afin de leur faciliter de trouver une solution durable.
- Promouvoir l'harmonisation et la coordination de l'octroi des pièces d'identité ou/et titre de voyage dans les pays de l'Afrique de l'Ouest afin d'éviter une surcharge administrative et l'effet appel vers les pays de législations plus favorables.
- Promouvoir et renforcer la coopération entre partenaires clés tels que l'OHCHR ou l'OIM par des échanges d'information ou de coordination mais aussi aider à promouvoir une protection pour l'ensemble des personnes composantes les flux migratoires mixtes avant, pendant et après leur identification pour en déterminer leurs statuts.
- Renforcer la collaboration et la coopération avec les autres agences des Nations Unies travaillant dans les domaines du développement afin de créer les conditions les plus favorables à la réinsertion des personnes qui ont décidé de retourner dans leurs pays d'origine et ainsi empêcher leurs mouvements secondaires.
- Promouvoir des politiques plus généreuses destinées à élargir les quotas des réfugiés réinstallés dans des pays européens afin de faire plus équitable le partage de fardeau

---

<sup>5</sup> Il a été annoncé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lors de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, organisée à Rabat (Maroc) le 10 et 11 juillet 2006

avec les pays de l’Afrique de l’Ouest qui accueillent le plus nombre de réfugiés et de demandeurs d’asile.

## IX. GLOSSAIRE

**Migrants** : personnes qui quittent leur pays, y compris les réfugiés ; néanmoins, contrairement aux autres migrants, les réfugiés ne partent pas par choix. Les migrants qui quittent leur pays pour des raisons économiques ou familiales ne répondent pas aux critères définissant le statu de réfugié, et n’ont donc pas droit à la protection internationale.

**Mouvements secondaires**: mouvements de populations à partir d’un pays de résidence/asile vers un autre ou autres pays dont ils ne sont pas ressortissants.

**Flux migratoires mixtes** : groupes de migrants composés de demandeurs d’asile, de réfugiés et d’autres migrants qui quittent leur pays pour des raisons économiques ou familiales.

**Premier pays d’asile/résidence** : premier pays où le migrant (économique ou le réfugié) demeure après avoir quitté son pays d’origine/résidence habituelle (si s’agit d’une apatride)

**Pays de destination** : pays où le migrant a envisagé de s’installer de manière permanente ou semi-permanente. Il peut que le même migrant aie des différents pays de destination (finale) dû à un changement des circonstances. L’élément définissant le pays de destination est l’idée conçue au préalable par le migrant de le considérer comme tel.

**Pays d’asile/résidence successive** : pays ou le migrant/réfugié demeure une période donné après avoir quitté le premier pays asile/résidence.

**Solutions durables** : toute solution permettant de résoudre de manière satisfaisante et permanente la situation des réfugiés, afin de leur permettre de vivre une vie normale. Les trois solutions durables sont le rapatriement librement consenti, l’intégration sur place (ou locale) et la réinstallation.

**Le rapatriement librement consenti** : retour dans le pays d’origine fondé sur une décision des réfugiés prise librement et en connaissance de cause. Le rapatriement librement consenti est l’une des trois solutions durables et il peut être organisé (lorsque les réfugiés regagnent leur pays par leurs propres moyens, le HCR et les gouvernements ne participant pas ou peu au processus)

**L’intégration sur place** : solution durable au problème des réfugiés par leur installation permanente dans les pays où ils ont cherché asile.

**La réinstallation** : transfert de réfugiés du pays dans lequel ils ont cherché asile vers un autre État qui a accepté de les accueillir. Les réfugiés s’y verront généralement accorder l’asile ou quelque autre forme de droit de résidence à long terme, et dans bine des cas la possibilité d’obtenir la citoyenneté par naturalisation. La réinstallation représente donc à la fois une solution durable et un outil de protection des réfugiés. Elle est aussi un exemple pratique de partage international de la charge et des responsabilités.

## **X. ANNEXES**